

## VILLE DE LA GARENNE-COLOMBES

### SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2012

#### Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 29 juin 2012.

#### **I - Pôle Administration générale**

##### *Juridique, Marchés Publics*

- 1.1 - Remplacement d'un membre de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.
- 1.2 - Convention constitutive de groupement de commande entre la commune de La Garenne-Colombes et la SEM 92.
- 1.3 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché passé sur appel d'offres ouvert relatif aux prestations d'abattage, d'essouchage et d'élagage des arbres.

##### *Économie, Commerces et Développement durable*

- 1.4 - Cession d'une licence IV de débit de boissons.
- 1.5 - Convention « Charte Qualité Confiance » avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-Seine pour l'année 2012.

#### **II - Pôle Ressources**

##### *Ressources Humaines*

- 2.1 - Personnel communal - Modification du tableau des emplois.
- 2.2 - Personnel communal - Contrat d'adhésion à l'assurance chômage pour l'ensemble des personnels non-titulaires ou non statutaires.
- 2.3 - Instituteurs - Fixation du taux de base de l'indemnité représentative de logement pour 2011.

#### **III - Pôle Services à la population**

##### *Actions Familiales et Sociales*

- 3.1 - Élection des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'administration du CCAS.
- 3.2 - Convention relative à la délégation de la gestion administrative des aides financières individuelles du fonds d'insertion des jeunes.
- 3.3 - Avenant financier 2012 à la convention pluriannuelle 2010/2011/2012 et 2013 relative au fonctionnement de « l'espace insertion » entre le Conseil Général des Hauts-de-Seine, les Villes de La Garenne-Colombes, Bois-Colombes et le CCAS de La Garenne-Colombes.

#### **IV - Pôle Enfance, Jeunesse, Culture, Sports**

- 4.2 - Convention triennale avec l'Inspection Académique des Hauts-de-Seine relative à l'organisation d'activités physiques et sportives terrestres par des intervenants extérieurs dans les écoles de la Commune.
- 4.1 - Convention de mise à disposition des installations sportives du complexe sportif Pierre Denis en faveur du collège « Les Vallées ».

#### **V - Pôle Services Techniques**

##### *Voirie, Propreté, Espaces verts*

- 5.1 - Convention avec la société Numéricable relative à la mise à disposition de locaux destinés à abriter les centres de distribution à La Garenne-Colombes.

##### *Urbanisme*

- 5.2 - Annulation d'une servitude temporaire de jouissance sise sur la parcelle cadastrée section N 160 sise 30, rue Jean-Bonal.
- 5.3 - Création d'une servitude de cour commune et de vue sur la parcelle cadastrée section N numéro 112 et d'une servitude de cour commune sur la parcelle cadastrée section N numéro 113.

#### **VI - Divers**

- 6.1 - Décisions.
- 6.2 - Questions orales.

---

La séance du Conseil Municipal est ouverte, à 20 heures 01, sous la présidence de Philippe Juvin, Maire de La Garenne-Colombes.

**M. le Maire**

Mesdames, Messieurs, je vous propose de commencer la séance.

Je vous donne quelques délégations de vote : M<sup>me</sup> Raimbault à M. Perrée, M. Dubois à M<sup>me</sup> Juvin-Marleix, M. Dransart à M. Chaillet, M. Citerne à M<sup>me</sup> Kalfon, M. Ballin à M. Graux, M. Ranji à M. Macé.

Voilà pour les délégations de vote.

Il nous faut un secrétaire de séance.

J'ai la candidature de M. Barraquand.

Y a-t-il d'autres candidats ? Pas d'autre candidat.

Bravo, Monsieur Barraquand !

**Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 29 juin 2012.**

**M. le Maire**

Est-ce que les uns et les autres, vous avez des choses à déclarer sur le PV du 29 juin ? (*Non.*)

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

Merci beaucoup.

**I - Pôle Administration générale**

***Juridique, Marchés Publics***

**1.1 - Remplacement d'un membre de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.**

**M. le Maire**

Le premier point est le remplacement d'un membre de la CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux).

Monsieur Perrée ?

**M. Perrée**

Jean-François Gizardin étant devenu conseiller municipal, il ne peut plus siéger à cette Commission en tant que membre nommé par l'assemblée délibérante ; il est remplacé par M<sup>me</sup> Grenneron. On propose cette candidature, si vous voulez bien l'accepter.

M<sup>me</sup> Grenneron est une femme qui fait partie de beaucoup d'associations dans la ville et qui est une personne connue de tout le monde.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

Avez-vous des commentaires, des observations ? Non.

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Unanimité pour M<sup>me</sup> Grenneron.

**1.2 - Convention constitutive de groupement de commande entre la commune de La Garenne-Colombes et la SEM 92.**

**M. le Maire**

Ensuite, M. Ballin était le rapporteur du deuxième point sur la convention de groupement de commande entre la commune et la SEM 92. Malheureusement, il ne peut pas être là pour des raisons professionnelles de dernière minute, donc il nous prie collectivement de bien vouloir l'excuser.

Je passe la parole à M. Hervo qui fait office de rapporteur au pied levé.

**M. Hervo**

Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, à la suite du jugement du tribunal de Cergy-Pontoise le 22 juin dernier, qui a enjoint à la commune de procéder, soit par voie amiable, soit en saisissant le juge du contrat, à la résolution de la convention publique d'aménagement qui lie la commune avec la SEM 92 pour la réalisation de l'aménagement de la ZAC des Champs-Philippe, les parties, qui, bien entendu, se conforment à la chose jugée, sont convenues de se lancer dans une procédure de résolution amiable de cette convention et, pour ce faire, souhaitent s'attacher les compétences – cela paraît bien évident – d'un expert-comptable indépendant et impartial qui mettra au net l'état des comptes de l'opération en vue de l'attribution à chacun de ce qui lui revient, pas plus et pas moins.

Pour la désignation de cet expert indépendant, les deux parties souhaitent mettre sur pied un groupement de commande permettant une désignation conjointe de cet expert à travers une procédure classique d'appel d'offres.

On vous demande ce soir d'approuver cette procédure, d'approuver également le fait que la commission d'appel d'offres de la commune serait le coordonnateur de ce groupement de commande, et donc d'autoriser M. le Maire à signer cette convention de constitution de ce groupement de commande entre la Ville de La Garenne-Colombes et la SEM 92.

**M. le Maire**

Merci, Monsieur Hervo.

Avez-vous des questions au rapporteur ?

Monsieur Macé, je vous en prie ?

**M. Macé**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, bonsoir.

Ce soir, M. Hervo nous présente un nouvel épisode de ce dossier de la ZAC des Champs-Philippe.

Rappelons-nous qu'en mars dernier, lors du Conseil Municipal du 9 mars, vous aviez proposé à l'assemblée délibérante d'adopter un avenant n° 1 à la convention d'aménagement conclue entre la SEM 92 et la Ville de La Garenne-Colombes pour résilier cette convention. Vous saviez déjà que le tribunal administratif de Cergy-Pontoise était saisi d'une requête de Garennois demandant l'annulation de cette convention et vous pensiez, de ce fait, grâce à cette délibération, que le tribunal n'allait pas se prononcer sur la requête déposée par ces Garennois.

Malheureusement pour vous, heureusement pour l'état de droit, le tribunal s'est prononcé, et le tribunal s'est, une nouvelle fois, prononcé d'une façon sévère à votre rencontre. Une nouvelle fois, vous avez été condamné par le tribunal administratif de Cergy-Pontoise. Je voudrais lire l'un des considérants de ce jugement : « *Considérant que l'illégalité entachant la décision refusant de résilier la convention litigieuse résulte directement de l'illégalité des conditions dans lesquelles la convention du 20 décembre 2004 a été conclue, que la gravité de ce manquement affecte la régularité même de cette convention, que si les défenseurs – c'est-à-dire la Ville de La Garenne-Colombes –, qui ne pouvaient ignorer en décembre 2004 les risques liés à la passation sans publicité ni mise en concurrence d'une convention publique d'aménagement* ».

Je crois que le Tribunal vous donne une nouvelle fois une leçon de droit, vous donne une leçon de non-respect de la réglementation et nous en arrivons à cette décision où vous êtes obligés, aujourd'hui, de considérer que la convention d'aménagement avec la SEM 92 n'existe pas et où il faut relancer toute la procédure.

Voilà où nous en sommes ce soir, et vous tentez, maintenant, de voir de quelle manière vous pouvez régler un certain nombre de choses de la gestion de cette opération avec la SEM 92, donc vous nous proposez la constitution d'un groupement de commande ; personne n'est dupe, d'ailleurs, de cette façon de procéder. Ce que vous aviez voulu masquer lors du Conseil Municipal de mars est aujourd'hui au grand jour, ne vous honore absolument pas, une nouvelle fois, en termes de gestion des affaires de notre Ville et, une nouvelle fois, vous êtes pris, j'allais dire, les « mains dans le sac » du non-respect de la loi.

Ceci en dit long, d'ailleurs, quand on a ce type de considérant du tribunal, et vous nous indiquerez, d'ailleurs, si vous avez décidé de faire ou non appel de cette décision auprès de la Cour administrative d'appel.

Évidemment, ce soir, nous n'approuverons absolument pas ce point, qui est une des conséquences, mais ce ne sera pas la seule, de ce résultat peu glorieux à votre rencontre.

Merci, mes chers collègues.

**M. le Maire**

Merci, Monsieur Macé.

Y a-t-il d'autres observations ? Pas d'autre observation.

Pour vous répondre, puisque vous avez posé une question, évidemment, nous faisons appel de ce jugement. Je vous rappelle qu'en 2004 – on peut évidemment donner de grandes leçons de droit –, il n'y avait pas de disposition qui permettait d'imaginer que huit ans plus tard, le contrat puisse être résolu comme il l'a été en première instance, à tel point que 15 jours ou trois semaines avant la signature de ce contrat, une Cour administrative d'appel, celle de Versailles, avait effectivement prononcé un jugement dans ce sens, trois semaines avant. Comme nous ne lisons pas au jour le jour, comme personne ne le fait d'ailleurs, les jurisprudences des juridictions administratives d'appel, nous ne pouvions pas le savoir.

La réalité, c'est qu'à l'époque, tout le monde faisait comme nous avons fait, à tel point que le législateur, six mois plus tard, a proposé une loi de régularisation générale de portée nationale pour régulariser toutes les ZAC qui avaient été signées par ce dispositif. C'est un jugement qui est très surprenant, parce qu'il est d'une sévérité extrêmement importante, eu égard à ce que l'on connaissait collectivement du droit à l'époque. Nous en avons pris acte, nous allons prendre des dispositions pour faire en sorte que l'aménagement du quartier des Champs-Philippe n'en souffre pas.

Enfin, je rappelle que si le tribunal a pris cette décision, c'est que quelqu'un a saisi le tribunal, et j'ai un peu de mal à voir l'intérêt de cette personne à avoir saisi le tribunal et obtenir un tel effet sur la Ville.

Maintenant, c'est ainsi. Encore une fois, nous contestons le jugement, à tel point que nous faisons appel. Si ce jugement était confirmé, il poserait un problème général pour un nombre incalculable d'opérations d'aménagement en France, puisque toutes les opérations d'aménagement à l'époque suivaient ou presque les dispositions telles que nous l'avions décidé en 2004 ; 2004, mes amis, nous parlons d'un acte administratif de 2004 qui vient d'être annulé, en 2012 ! Je vous demande aussi de relativiser les choses.

Encore une fois, la Ville va faire ce qu'il faut pour poursuivre et cela ne met pas en cause, en tout cas, nous ne voulons pas que cela nuise au quartier des Champs-Philippe et nous ferons tout pour que ce ne soit pas le cas. En tout cas, on ne nous arrêtera pas avec les recours devant le tribunal administratif. Tout cela a un petit côté tellement décalé dans l'importance des conséquences potentielles *versus* le bénéfice qu'en tire directement la personne qui a saisi le tribunal, c'est tout à fait incroyable.

Je crois même que parmi les personnes qui ont saisi le tribunal, il y a une association... C'est cela ? Non, il n'y a pas d'association... L'association, c'est aussi au quartier des Champs-Philippe, qui a fait un recours contre les permis, association qui est présidée par un non-Garennois. C'est vous dire que le niveau... Des non-Garennois qui viennent faire des recours à La Garenne-Colombes...

Mais tout cela est ainsi et nous allons le gérer, cela n'aura pas de conséquence pour La Garenne-Colombes et l'aménagement du quartier.

Avez-vous, les uns et les autres, d'autres commentaires à faire sur cette décision qui, de toute façon, est une décision à laquelle nous avons fait appel, donc, par définition, elle n'est pas définitive ? (*Non.*)

Nous allons passer au vote ?

Qui est contre ? 5 voix. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à la majorité.

Je vous remercie.

### **1.3 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché passé sur appel d'offres ouvert relatif aux prestations d'abattage, d'essouchage et d'élagage des arbres.**

**M. le Maire**

Madame Lioret ?

**M<sup>me</sup> Lioret**

Merci, Monsieur le Maire.

Il y a eu, effectivement, un appel d'offres et six entreprises nous ont communiqué leurs prestations.

La commission d'appel d'offres qui s'est tenue le 14 septembre a statué après analyse pour l'attribution à la société SAMU.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le choix de M. le Maire de lancer une consultation sur appel d'offres ouvert relatif aux prestations d'abattage, d'essouchage et d'élagage des arbres et d'autoriser M. le Maire à signer le marché avec la société SAMU, située au 46, rue Albert-Sarraut à Versailles (78000), ainsi que tous les actes y afférents.

Je vous remercie.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions sur l'essouchage ?

Monsieur Conway, bonsoir.

**M. Conway**

Bonsoir.

C'était juste une petite question pour un néophyte comme moi sur les réglementations municipales. C'est normal d'approuver votre choix de lancer une consultation alors que la consultation est faite et qu'on a dans la même soirée son résultat ?

(*M. Beuré acquiesce.*)

**M. le Maire**

On me répond que oui. Nous sommes tous les deux béotiens et les spécialistes nous disent que oui.

**M. Beuré**

C'est la jurisprudence commune de Montélimar.

**M. Hervo**

Ce n'est pas du nougat !

**M. le Maire**

Ce n'est pas du nougat...

Pas de question ?

C'est pour élaguer les arbres, on va faire simple.

Pas de remarque ? Non.

On passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

Merci pour l'essouchage.

### ***Économie, Commerces et Développement durable***

#### **1.4 - Cession d'une licence IV de débit de boissons.**

**M. le Maire**

Le spécialiste des licences IV, Ghislain de Boutray ?

*(Rires.)*

**M. de Boutray**

Merci, Monsieur le Maire.

Bonsoir, mes chers collègues.

Il s'agit de la cession de la licence IV que nous avons acquise en séance du Conseil Municipal du 9 mars 2012. Nous avons acquis la licence IV qui appartenait au restaurant Le Voltaire, au 13, rue Voltaire. Souvenez-vous, nous avons résilié leur bail dans le cadre d'un nouveau projet immobilier.

On a acquis, à l'époque, cette licence, parce que l'objectif de la collectivité était d'éviter qu'elle sorte de la commune, parce qu'après, c'est extrêmement compliqué de pouvoir en réacquérir une autre, donc l'acquisition n'était qu'à titre conservatoire.

Le 4 juillet 2012, vous avez dû tous le voir, le Comptoir Nourrisson, qui a ouvert ses portes il y a un mois à peu près, nous a sollicités pour l'achat de cette licence, par un courrier du 4 juillet 2012, pour le nouvel établissement qui est au 1, rond-point du Souvenir français.

Je vous propose d'accepter cette cession pour un montant de 10 000 euros, qui est exactement le montant auquel nous l'avons acquise. Nous vous proposons de la céder au Comptoir Nourrisson.

Dans ces conditions, nous demandons au Conseil Municipal d'approuver la cession de cette licence IV pour un montant de 10 000 euros et les frais d'acte et de négociation à la charge du preneur, c'est-à-dire le Comptoir Nourrisson, et d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cet acte.

Je vous remercie.

**M. le Maire**

Merci beaucoup, Monsieur de Boutray.

Des questions sur la licence IV ?

Je vous en prie.

**M. Fouliard**

Bonsoir, Monsieur le Maire.

Monsieur de Boutray, je voulais, justement, en lien avec la discussion que nous avons eue le 9 mars 2012, savoir ce qu'il était advenu du projet à l'emplacement de la précédente brasserie. Donc on doit comprendre que ce ne sera pas une brasserie qui prendra place à cet endroit-là ?

**M. de Boutray**

Pas du tout. Nous sommes en contact avec le promoteur. Dans le contrat, ce sera automatiquement une brasserie ou un restaurant. Pour l'instant, il n'y a pas d'entreprise identifiée, mais je vous confirme que ce sera automatiquement un métier de bouche en termes de brasserie ou restauration.

**M. Fouliard**

D'accord, donc après, charge à eux de trouver une licence IV hors la commune ; c'est cela ?

**M. de Boutray**

Oui.

**M. Fouliard**

D'accord.

On aura de la visibilité quand sur ce projet ? Vous avez une échéance à nous donner ?

**M. de Boutray**

Le commercialisateur que j'ai rencontré il y a peu de temps... C'est toujours dur de vendre un projet, surtout en termes de commerce, lorsqu'il y a peu de visibilité et lorsqu'il est trop loin. L'objectif du commercialisateur est, effectivement, de commencer ces jours-ci à

mettre ce commerce sur le marché. Je pense qu'assez rapidement, on devrait y voir beaucoup plus clair, mais il est très confiant pour qu'on trouve quelqu'un, une restauration ou une brasserie, de qualité.

**M. Fouliard**

L'absence de licence IV n'est pas de nature à dévaloriser le projet ?

**M. de Boutray**

Non, parce que soit l'acquéreur vient avec sa propre licence, sinon, de toute manière, il y aura toujours la possibilité de trouver une solution. En tout cas, aujourd'hui, il n'y a pas de licence, puisque...

**M. le Maire**

Ou une licence III, car si le restaurateur ne fait pas bar, il n'a besoin que d'une licence III.

De toute façon, nous l'avons, ce serait un peu bête, je trouve, d'attendre éventuellement de la céder à quelqu'un qui prendrait la brasserie de l'ex-Voltaire, de ne pas la vendre à Comptoir Nourrisson qui en a besoin tout de suite, peut-être que dans six mois, on va voir quelqu'un arriver à l'ex-Voltaire qui aura sa licence, on sera tout bête avec notre licence qu'on ne lui aura pas vendue. Je pense que si nous l'avons achetée, cette licence, c'était aussi pour pouvoir en disposer le jour où nous estimions qu'elle était intéressante.

C'est ce que nous vous proposons ; maintenant, si vous considérez qu'il vaut mieux que nous la gardions et que nous ne la vendions pas, il n'y a aucune difficulté. Je crois que ce serait quand même rendre service au nouvel artisan commerçant qu'est le Comptoir Nourrisson.

Avez-vous des questions ?

Monsieur Conway, je vous en prie ?

**M. Conway**

Place de la Liberté, il y a un café qui vient apparemment de fermer ; il avait une licence IV. Vous allez faire la même démarche ?

**M. de Boutray**

Là, c'est un petit peu différent, dans la mesure où il s'agit d'une cessation d'activité de l'ancien exploitant. La licence IV, pour l'instant, doit toujours être sur le marché, probablement auprès du mandataire liquidateur. Bien sûr, nous allons travailler effectivement à remplacer ce commerce dans la même activité – la licence IV, théoriquement, sera là – ou alors on peut peut-être aussi envisager de la restauration avec une licence III, type restauration qui pourrait nous éviter d'avoir la licence IV.

Nous travaillons également... On suit de près cette affaire, puisqu'on n'a pas grand-chose à y voir dedans, on suit de très près l'avenir de ce commerce.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

Avez-vous des remarques ? Pas de remarque.

On va passer au vote.

Qui ne veut pas vendre à Comptoir Nourrisson la licence IV ? Qui s'abstient ? Qui veut la vendre à Comptoir Nourrisson ? Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

Finalement, nous sommes d'accord.

**1.5 - Convention « Charte Qualité Confiance » avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-Seine pour l'année 2012.**

**M. le Maire**

Monsieur de Boutray, vous avez toujours la parole pour la convention « Charte Qualité Confiance », c'est la Chambre de Métiers, c'est comme chaque année, c'est un marronnier !

**M. de Boutray**

Effectivement, cela fait au moins huit ans que nous avons adhéré à ce *process*, à l'initiative de la Chambre de Métiers, en collaboration avec le Conseil Général. Tous les ans, il y a ce *process*, qui permet de valoriser à la fois les artisans de qualité, premièrement, puis, deuxièmement, de créer un événement autour de leur activité et les retrouver ici pour une remise un peu officielle de cette Charte.

Il s'agit, effectivement, d'adhérer à cette Charte, qui fait que la Chambre de Métiers va interroger les artisans volontaires et, ensuite, si les artisans sont volontaires, la Chambre de Métiers aura une démarche toute particulière auprès d'eux pour vérifier un certain nombre de critères, notamment sur la qualité, notamment sur la capacité à renseigner le client et notamment sur l'après-vente que peuvent fournir ces artisans.

Pour renouveler cette opération, il y a une adhésion de 5 000 euros qui est demandée par la Chambre de Métiers. Nous vous demandons, du fait que cela a été un véritable succès depuis 2004, de bien vouloir autoriser le Maire à resigner pour l'année prochaine dans ce *process*-là.

Je précise qu'à chaque fois, nous avons à peu près entre 70 et 80 artisans, commerçants, qui sont nominés, qui se retrouvent ici, et c'est une occasion pour nous également de les retrouver et de fêter avec eux cet événement.

**M. le Maire**

Merci.

Y a-t-il des remarques, des questions à M. de Boutray ?

Monsieur Conway, allez-y, je vous en prie.

**M. Conway**

Je vais voter, évidemment, pour la signature de cette Charte. Je voulais simplement rappeler notre souhait d'être avertis, au moins au même moment que les intéressés, de la date effective de cette rencontre, de telle manière à ce que, par notre présence, nous puissions manifester notre soutien.

**M. le Maire**

Très bien.

Merci.

Comme c'est le cas à chaque fois, mais nous le ferons, bien entendu.

Nous passons au vote...

**M. Conway**

Excusez-moi, non, ce n'est pas le cas à chaque fois. On peut prendre différentes manifestations, il y a régulièrement des dysfonctionnements.

**M. le Maire**

Très bien.

Merci, Monsieur Conway.

Je ne suis pas d'accord avec vous, mais j'entends votre remarque.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

## **II - Pôle Ressources**

### ***Ressources Humaines***

#### **2.1 - Personnel communal - Modification du tableau des emplois.**

**M. le Maire**

Le point suivant, c'est une modification du tableau des emplois.

Isabelle Juvin-Marleix ?

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

Bonsoir, mes chers collègues ; bonsoir, Monsieur le Maire.

Comme le rapport est assez détaillé, finalement, est-ce que vous souhaitez, peut-être, poser des questions ? Vous n'avez rien de particulier ?

**M. le Maire**

Vous nous le résumez en deux phrases...

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

Oui, brièvement, l'ouverture d'un certain nombre de postes est rendue nécessaire pour...

S'agissant des deux premiers, il s'agit de renforcer les marchés publics et le service finances. Il s'agit également d'ouvrir un poste de professeur de musique et d'élargir le temps partiel dont ce professeur de musique bénéficiait déjà.

Sur la Médiathèque municipale, nous ouvrons également des postes et nous ouvrons également un certain nombre de postes – à la fois ce sont les postes que vous voyez dans le cadre du départ de plusieurs agents et du recrutement de leurs remplaçants –, notamment à voirie, bâtiment, CTM, crèches, et nous ouvrons plusieurs grades dans le même poste pour avoir un éventail suffisamment large dans le cadre des recrutements qui sont en cours. Cela nous permettra de pouvoir remplacer utilement les agents qui ont quitté la collectivité.

**M. le Maire**

Merci.

Y a-t-il des remarques ou des questions ?

Oui, je vous en prie, Monsieur Macé, allez-y.

**M. Macé**

Oui, je voudrais tout d'abord que vous nous expliquiez en quoi consistent les trois postes d'ingénieur, si j'ai bien compris, quelles Directions sont concernées par ces créations.

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

Voirie, bâtiment et CTM.

**M. Macé**

Dans le rapport, vous nous indiquez que le CTP aura à se prononcer à une date qui n'est pas connue, mais normalement en octobre prochain, sur la suppression des postes ; combien de postes vont être supprimés à ce CTP, s'il vous plaît ?

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

Pour le moment, l'ordre du jour n'est pas parvenu encore au CTP, nous ne l'avons pas encore arrêté, donc, en fait, la question n'est pas encore arrêtée, nous ne savons pas si nous laissons encore ouverts certains postes, les postes que les agents ont quittés ou pas. Cela nous permettra, à mon sens, d'avoir l'éventail le plus large possible ; je pense que l'idée serait assez judicieuse, mais nous en discutons encore pour le moment, l'ordre du jour n'est pas parti pour le CTP.

**M. Macé**

Si je comprends bien votre réponse, vous nous proposez, ce soir, de créer 18 postes, vous ne savez pas, sur les 18 postes, combien vont être supprimés au CTP par rapport à la proposition de ce soir ?

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

Si vous voulez, la suppression du poste sera fonction, finalement, de la candidature qui sera retenue *in fine* pour remplacer l'agent qui est parti. Si nous remplaçons l'agent qui est parti par un agent qui occupe le même grade, à ce moment-là, on ne supprimera pas le poste, ce ne sera pas utile.

**M. Macé**

Oui, mais je pense, Madame Juvin-Marleix, que vous savez les créations nettes de postes que vous envisagez dans ces différents services.

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

Oui. Si c'est cela votre question...

**M. Macé**

Donc quels sont-ils ? On pourra en déduire, normalement, que les autres peuvent éventuellement être supprimés.

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

Vous m'auriez posé la question immédiatement, je vous aurais répondu tout de suite.

Pour la voirie, nous prévoyons un poste. Pour le bâtiment, nous prévoyons un poste également. Pour le Centre technique municipal, un poste ; là, nous ouvrons trois grades pour ce même poste. Nous remplaçons le dessinateur ; là, effectivement, c'est le seul qui ait été supprimé en juin dernier par le CTP, ce poste qui a été quitté est le poste d'agent de maîtrise principal, c'était un poste de catégorie C, et nous ouvrons à la place un poste de catégorie B, ce qui vous est proposé ce soir.

Que vous dire d'autre ?

Les quatre postes d'agent social, je vise les crèches. Deux postes d'animateur territorial, je vise l'Espace jeunesse.

**M. Hervo**

Et la Médiathèque ?

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

La Médiathèque, j'en ai parlé tout à l'heure, Monsieur Hervo, si vous me le permettez.

**M. le Maire**

Merci beaucoup. Merci pour cette réponse complète.

Monsieur Macé, je vous en prie ?

**M. Macé**

Je voudrais, ce soir, me réjouir de la création des trois postes à la Médiathèque. Nous avons demandé il y a déjà quelque temps d'avoir un rapport d'étape d'activité de ce nouvel équipement, qui était, et nous en sommes tous convaincus, indispensable sur notre ville. Malheureusement, à ce jour, nous n'avons toujours pas les éléments, mais je constate que vous devez avoir des éléments pour, aujourd'hui, proposer la création de ces trois postes, je m'en réjouis pour le travail important, de qualité et professionnellement exécuté des agents de notre Médiathèque. Ceci va renforcer l'action vis-à-vis du public, des classes et de l'accueil du soir.

Je suis toujours en attente et toujours demandeur que ce rapport d'étape soit présenté à notre Conseil Municipal ou du moins à la commission municipale adéquate. Je constate ce soir que vous avez des éléments, donc présentez-les à la prochaine commission municipale ; je suis sûr que M. Perrée se fera un plaisir de nous présenter ce dossier.

**M. le Maire**

Je ne vais pas donner la parole à M. Perrée qui connaît le chiffre par cœur tout de suite, mais on les mettra par écrit.



Effectivement, la Médiathèque a du succès, il faut vraiment s'en réjouir, dans tous ses aspects, que ce soit la Médiathèque au sens de la bibliothèque, mais aussi les étudiants, bien entendu, et les nouveaux médias qui sont en train de se développer, puisque vous savez que nous montons en charge sur un certain nombre de services qui n'existaient pas à l'ouverture.

On vous donnera tous ces chiffres ; je crois que c'est effectivement assez évident.

Merci beaucoup, Monsieur Macé.

D'autres remarques ?

Monsieur Conway ?

**M. Conway**

J'avais la même demande et la même position.

Simplement, concrètement, allez-vous remettre ce rapport d'étape ? C'était la question.

**M. le Maire**

C'est ce que je viens de dire à M. Macé, mais je vous répète que, bien entendu, vous l'aurez. J'ai même demandé à M. Perrée il y a 10 secondes, en réponse à la question précise de M. Macé, de faire ce que vous venez de demander 10 secondes plus tard.

Très bien.

Merci beaucoup.

On va passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

Merci.

**M. le Maire**

Le point suivant, Madame Juvin-Marleix ?

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

Juste un petit mot pour le point précédent, je ne voudrais pas ralentir les débats, Monsieur le Maire, mais, simplement, il ne faut pas brûler les étapes non plus, ce qui a trait au personnel, cela relève d'abord du CTP ; c'est avec les représentants du personnel, avant d'avoir un débat avec les élus, que cela doit se passer et c'est là que cela s'est passé. C'est là que cela s'est passé aussi avec la directrice, l'ensemble des agents concernés ; je pense que c'est normal aussi, il ne faut pas que les élus s'en offusquent.

**M. le Maire**

Merci, mais on ne va pas relancer le débat.

*(M. Conway demande la parole.)*

On ne va pas relancer...

Excusez-moi, je n'aurais pas dû lui redonner la parole, c'est de ma faute, *mea culpa*, le point est fini.

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

Et je n'aurais pas dû la reprendre.

**M. le Maire**

Vous avez raison, vous allez dire : « *C'est très bien* », et vous avez raison.

Allez-y !

**M. Conway**

Non, c'est juste une petite remarque.

Peut-être qu'au prochain CTP, vous pourrez régler cela, c'est le fait que quand cela vient en Conseil Municipal, le CTP n'a pas encore approuvé le compte rendu du CTP, et donc, lorsqu'on décide, on n'a pas en main la position du CTP, et donc...

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

Monsieur, le CTP n'a pas...

**M. le Maire**

Madame Juvin, c'est fini, le point est terminé !

Merci.

Vous avez la parole, en revanche, pour le point suivant.

**2.2 - Personnel communal - Contrat d'adhésion à l'assurance chômage pour l'ensemble des personnels non-titulaires ou non statutaires.**

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

Très bien.

C'est dommage de ne pas préciser des points de procédure qui devraient être quand même connus de tous. C'est dommage...

Je vous propose d'adhérer à l'assurance-chômage régime général, puisqu'actuellement, pour nos agents non-titulaires et nos non-statutaires, nous sommes en auto-assurance-chômage. Cela signifie qu'en fait, nous versons les indemnités chômage aux agents non-titulaires et non-statutaires qui sont en demande d'emploi. Cette adhésion au régime général qu'on vous propose permet, en fait, aux agents qui sont éligibles à l'indemnité chômage de gagner du temps ou, en tout cas, de ne pas en perdre, parce que dans le régime actuel, ils doivent d'abord déposer leur dossier à Pôle Emploi, attendre ensuite que Pôle Emploi rejette leur demande et, ensuite seulement, s'inscrire chez nous. En fait, il y a un décalage au minimum d'un mois et demi, même un peu plus, entre un mois et davantage, minimum, et ce régime, cette adhésion à l'assurance-chômage régime général, permet d'évacuer ce problème.

Vous avez, dans le rapport, l'indemnité qui devra être payée à l'Urssaf, qui sera une cotisation patronale assise sur les rémunérations brutes égale à 6,4 %, donc vous avez tous les éléments en main. Il n'y aura pas de différence pour l'agent, il n'y aura pas de perte de traitement en tout cas ; sur le bulletin de salaire, cela restera identique pour l'agent, quel que soit le régime choisi.

Je crois que j'en ai terminé pour cette présentation.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

Des questions sur ce point très simple ?

Monsieur Macé, je vous en prie ?

Je vous interromps, Monsieur Macé...

Qui nous permet quand même de toucher du doigt l'extrême simplification administrative de Pôle Emploi, puisque j'ai appris que les agents qui quittaient la Ville allaient à Pôle Emploi pour qu'on leur dise « non », alors qu'ils savaient qu'on allait leur dire « non », et c'est seulement quand ils avaient la réponse négative de Pôle Emploi, qui était automatique, mais qui ne pouvait pas être obtenue automatiquement, qu'ils pouvaient faire valoir leurs droits. C'était une machine, c'est incroyable.

Je vous en prie, Monsieur Macé ?

**M. Macé**

Sur ce point-là, je pense, Madame Juvin-Marleix, que je ne vais pas avoir totalement la même appréciation que vous.

Tout d'abord, ce soir, nous pourrions tous faire collectivement un constat : année après année, l'allocation pour perte d'emploi payée aux agents non-titulaires dont le contrat n'est pas renouvelé ou qui ont démissionné à un moment donné est en augmentation dans notre collectivité, ce que je vous ai chaque fois dit, d'ailleurs, compte administratif après compte administratif, et je ne crois pas que nous pouvons nous réjouir de cette situation.

Ce que vous nous proposez ce soir, c'est, en fin de compte, d'entériner cette situation et de vouloir continuer à ce que, à un moment donné, pour les agents non-titulaires, donc ne dépendant pas du statut de la fonction publique territoriale... vous continuez donc à pouvoir mettre fin à leur contrat, d'autant plus que dans notre collectivité, je l'ai déjà dit aussi, nous avons, en masse salariale, l'équivalent de la masse salariale des agents titulaires et des agents non-titulaires, c'est-à-dire qu'on est à peu près à 50 % de répartition de la masse salariale.

Ceci n'est pas un bon signe et, une nouvelle fois, vous continuez dans cette voie. Vous n'êtes pas en train de nous proposer, Madame Juvin-Marleix, comment, premièrement, on arrive à titulariser en plus grand nombre les agents de notre collectivité territoriale, ou, évidemment, le calcul que vous nous présentez ce soir n'aurait plus de sens, comment, deuxièmement, on arrive à moins mettre fin aux contrats des agents – chaque année, vous mettez fin à un certain nombre de contrats –, vous voulez continuer, voire peut-être même amplifier, cette politique vis-à-vis des agents, c'est un très mauvais signe que vous donnez à l'ensemble des agents de notre collectivité territoriale qui doivent, une nouvelle fois, ce soir, suite au CTP du 29 juin, qui a été entériné... on ne sait pas si les organisations syndicales l'ont entériné, mais en tout cas, qui a, pour le collègue élu, j'imagine, voté pour ce dispositif.

Quand vous nous présentez, en plus, ce dispositif, vous ne dites pas tout, vous masquez une partie de la réalité, évidemment. Vous ne dites pas que, premièrement, ce dispositif s'appliquera uniquement pour les nouveaux agents rentrant dans ces critères d'attribution, c'est-à-dire que la collectivité va payer quasiment pendant plus d'une année le double de cotisations, c'est-à-dire les anciens qui restent dans ce dispositif, le nombre de mois où ils auront la possibilité de toucher l'allocation pour perte d'emploi, et, après, les nouveaux.

En plus, la convention que vous nous présentez ce soir ne sera effective que dans six mois, donc pendant encore six mois, si vous continuez à mettre fin à un certain nombre de contrats, ces agents dépendront de l'ancien système.

Donc vous estimez, en plus, que, financièrement, la Ville a les moyens de doubler pendant quasiment une année cette participation financière. Quelle mauvaise gestion que vous faites au niveau des deniers publics !

400 000 euros seraient d'autant plus utiles sur un certain nombre de réfections de bâtiments, de voiries où il y a un certain nombre de trous à boucher, par exemple, si nous prenons ces quelques exemples, de continuer à renforcer le personnel au sein de la Médiathèque municipale, autre exemple, et on pourrait les multiplier.

Pour vous, 400 000 euros, *a priori*, ce n'est pas grand-chose ; pour les Garennois qui travaillent et qui paient leurs impôts locaux, c'est beaucoup et, une nouvelle fois, ce type d'argument ne vous intéresse pas et vous n'y faites surtout pas attention, ce qui est une nouvelle preuve que les deniers publics ne sont pas gérés correctement dans notre Ville.

Voici ce que vous nous proposez ce soir. Évidemment, nous sommes totalement opposés, pour les raisons que je viens de vous indiquer, et c'est très révélateur de la politique que vous menez vis-à-vis du personnel, que je continuerai, Conseil Municipal après Conseil Municipal, à dénoncer, quand nous savons le mal-être grandissant des agents de notre collectivité, dont je continuerai à saluer la disponibilité et le professionnalisme au service de tous les Garennois.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

Y a-t-il des remarques complémentaires à la déclaration solennelle de M. Macé ?

Je vous en prie ?

**M. Conway**

Je voudrais d'abord avoir les réponses aux questions posées.

(Rires.)

**M. le Maire**

Je vous remercie, Monsieur Conway, mais c'est un peu le cas de tout le monde, donc ne vous inquiétez pas.

Je demandais simplement s'il y avait des questions supplémentaires. Y a-t-il des questions supplémentaires ?

**M. Conway**

Non.

**M. le Maire**

Vous n'avez pas de question ?

Eh bien, je note que vous n'avez pas de question.

Il n'y avait pas de question, c'est une déclaration.

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

Oui, c'est une leçon de morale, comme d'habitude, Monsieur Macé. C'est, pardonnez-moi de parler trivialement, la « tarte à la crème », parce que c'est vraiment du n'importe quoi. C'est à la fois : on ne gère pas les deniers publics, les agents ceci et cela...

Je remarque simplement une chose : pour vous, un agent qui doit être indemnisé, ce n'est pas grave qu'il perde un mois et demi d'indemnisation ; tant pis pour lui ! Pour vous, c'est cela.

Vous, la solution, c'est : on ne met pas fin à des contrats. Qu'est-ce que je fais, moi, quand, par exemple, j'ai un fonctionnaire qui est en arrêt maladie ? Je fais quoi ? Je recrute quelqu'un, contractuel, et puis, à la fin, quand il revient, le titulaire, j'en aurai deux ? C'est cela que vous voulez, Monsieur, qu'on titularise le contractuel qui remplace le titulaire en arrêt maladie ?

C'est bien, question deniers publics, on donne des leçons, mais allez dans les faits, allez au fond des choses ! Ce n'est pas une bonne gestion non plus. Eh bien là, je suis obligée de mettre un terme à son contrat ; je ne suis pas un méchant employeur pour autant, je l'ai fait travailler pendant le temps où il avait remplacé son arrêt maladie.

Monsieur, en plus, je ne cache rien, il suffit de lire le rapport. Effectivement, c'est conclu pour six ans avec une période de six mois. Vous avez à votre disposition le contrat d'adhésion à l'Urssaf. Je ne vois vraiment pas ce qu'on cache.

À force de distiller des aberrations comme cela, vous pensez qu'un jour, on va finir par croire que, donc je suis obligée, à chaque fois, de revenir, c'est un peu fatigant, Monsieur.

Il n'y avait pas de question, je ne vous réponds pas à votre absence de questions, mais je réponds à votre leçon de morale qui me semble un petit peu déplacée et pardonnez mon ton un peu agacé, c'est vrai que cela m'agace.

Dire, en plus, que les représentants du personnel n'ont pas adhéré. Non, c'est faux, là aussi. Nous avons présenté la chose devant le Comité technique paritaire du mois de juin et, de mémoire, et ma mémoire n'est pas défaillante sur ce point, les représentants du personnel ne se sont pas opposés à cette mesure.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

Monsieur Conway ?

**M. Conway**

Je repose la question sur l'affirmation de Christophe Macé, sur le fait que cela ne s'applique qu'aux nouveaux agents et que cela doublerait... Répondez à cela quand même.

**M. le Maire**

C'est marqué dans le dossier.

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

Ce n'est pas une question, c'est écrit.

Répondez... C'était une affirmation.

**M. Conway**

Je rappellerai simplement que dans le public, ce rapport, les gens qui viennent assister à la séance...

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

Monsieur, je ne suis pas là pour me donner en spectacle, on est là pour travailler.

**M. Conway**

Je ne me donne pas en spectacle.

**M. le Maire**

Ne vous disputez pas...

Monsieur Conway, en fait, la question que vous posez est dans le texte que vous auriez peut-être pu lire.

**M. Conway**

Oui.

**M. le Maire**

Je comprends que vous n'avez pas eu le temps, la réponse est dedans. Elle a été rappelée par M. Macé, elle a été rappelée par Isabelle Juvin et elle est dans le texte. Vous voulez qu'on le dise une nouvelle fois ? La question est que, de toute façon, pour changer de système, il y a forcément un tuilage des organisations, parce que, sinon, on risque de voir des agents qui perdent des droits.

L'argument de dire que nous mettons en place une nouvelle organisation qui va permettre de faire en sorte qu'un agent qui termine son contrat ne voie pas l'arrêt de ces versements sur son compte en banque me paraît être un bon argument. Pardonnez-moi, c'est un peu trivial, mais, au moins, c'est réel et c'est vrai.

Excusez-nous de nous préoccuper de cette affaire.

Je trouve un peu paradoxal, Monsieur Macé, que, d'un côté, vous nous disiez : « *On ne veut pas de ce truc* » et, en même temps, je vous ai bien écouté, vous nous dites : « *En plus, cela va mettre six mois à se mettre en route* ». Que voulez-vous ? Vous trouvez que c'est trop long, six mois, ou vous préféreriez que cela se mette plus vite en route ? C'est un peu paradoxal, cette affaire.

On veut simplement garantir les intérêts des agents qui terminent leur contrat et il n'est pas scandaleux qu'il y ait des agents qui terminent leur contrat, Isabelle Juvin a donné un très bon exemple, mais il y en a bien d'autres.

Quant à la titularisation des agents, excusez-moi, mais dans l'histoire de La Garenne-Colombes, il n'y a jamais eu autant, sous notre municipalité, de titularisations d'agents qui sont là depuis longtemps. Chaque année, on titularise en nombre important et les agents le savent bien. Il ne faut pas jouer les agents contre nous, tout cela est absurde !

D'ailleurs, comme est un peu ridicule, je trouve, chaque fois que vous parlez des agents, vous terminez par : « *attention, j'ai peut-être été mal compris, alors je dis qu'ils sont absolument formidables, je ne voudrais pas que...* »

Vous annoncez la couleur, vous faites de la politique, mais ne prenez pas la terre entière à témoin.

Monsieur Macé, concluez et puis on va y aller.

**M. Macé**

Tout d'abord, Madame Juvin-Marleix, vous ne pouvez pas dire que les agents qui sont dans cette situation-là vont perdre un mois et demi d'indemnisation, pas du tout ! Ils vont toucher les indemnités prévues par la réglementation. Évidemment qu'il y a un décalage d'un mois, comme les salariés dans le privé.

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

C'est ce que j'ai dit.

**M. Macé**

Arrêtez de nous raconter que les salariés du privé seraient dans une situation différente de ce que les salariés du secteur public vivent quand ils dépendent des Assedic. On n'est pas dans une situation... Tout le monde dans la réglementation touchera les indemnités prévues, comme il se doit, donc n'avancez pas cet argument.

Je constate, d'ailleurs, que, et M. Conway a bien fait de le souligner, vous ne répondez pas à mon intervention, donc cela veut dire que vous acquiescez l'ensemble de ce que je viens de dire, je vous en remercie...

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

Quelle est votre question, Monsieur ?

**M. Macé**

Tout ce que j'ai dit, vous ne le contestez pas.

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

C'est-à-dire ? Quelle est votre question ? Une question, il y a un point d'interrogation à la fin !

**M. Macé**

Vous ne le contestez pas.

**M<sup>me</sup> Juvín-Marleix**

Ce n'est pas une question, Monsieur, c'est un constat !

**M. Macé**

Très bien ; dont acte.

**M. le Maire**

Madame Juvín-Marleix, laissez parler M. Macé.

**M. Macé**

Merci.

**M. le Maire**

Il a le droit, y compris, de dire n'importe quoi.

*(Rires.)*

Allez-y, Monsieur Macé.

**M. Macé**

Ce n'est pas très correct, quand on est Président de séance, de s'adresser de cette manière-là... Vos jugements de valeur, Monsieur Juvín, vous les gardez pour vous et vous êtes respectueux de chaque membre de ce Conseil Municipal.

**M. le Maire**

Monsieur Macé...

**M. Macé**

Je ne raconte pas n'importe quoi.

**M. le Maire**

... vous ne cessez de faire de la morale.

**M. Macé**

Ce type de propos, vous arrêtez de les avoir, ce n'est pas correct.

**M. le Maire**

Vous ne cessez de faire la morale au monde entier !

**M. Macé**

Je ne fais pas la morale, je fais un constat et votre maire adjointe chargée du personnel ne conteste pas ce que je viens de dire...

**M. le Maire**

Si, je conteste ! Je conteste avec véhémence !

**M. Macé**

Je vous remercie et les agents apprécieront, une nouvelle fois, la façon dont vous gérez...

**M<sup>me</sup> Juvín-Marleix**

Je conteste !

Je conteste !

**M. Macé**

... les agents de cette collectivité.

**M<sup>me</sup> Juvín-Marleix**

Contesté, votre Honneur !

**M. Macé**

Merci, Madame Juvín-Marleix, par rapport à cette situation.

**M<sup>me</sup> Juvín-Marleix**

Monsieur le Maire, s'il vous plaît !

**M. le Maire**

On voit, Madame Juvín-Marleix, que vous vous énervez très facilement.

**M<sup>me</sup> Juvín-Marleix**

Oui, c'est vrai !

**M. Macé**

Une nouvelle fois !

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

La mauvaise foi m'agace, vous avez raison, Monsieur. La mauvaise foi et surtout me faire parler pour me faire dire des choses que je n'ai pas dites. Je n'ai jamais dit que les agents allaient être privés d'une indemnisation, j'ai dit qu'il y avait un différé d'indemnisation. Monsieur, c'est une question de vocabulaire.

**M. Macé**

Vous avez dit...

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

Non, Monsieur !

**M. Macé**

Vous avez employé le verbe « perdre ». Il faut être très précis.

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

Je ne pense pas.

**M. Macé**

Madame note tout, donc il n'y a pas de souci.

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

Vous ferez une analyse de texte dans le Journal officiel, je ne l'ai pas dit et si je l'avais dit, je rectifie ; je dis : un différé d'indemnisation, qui est tout aussi grave pour un agent qui a besoin de son indemnisation. Moi, cela me semble grave.

Quant au reste, je constate, premièrement, qu'il n'y a pas eu de question et, deuxièmement, ce sont des constats qui sont tout à fait inexacts, qui ne correspondent pas à la réalité et qui sont empreints de mauvaise foi, comme d'habitude, Monsieur.

**M. Macé**

Ce que l'on peut constater...

**M. le Maire**

Merci.

Ah, pardon, Monsieur Macé, vous avez la parole.

*(Rires.)*

**M. Macé**

C'est difficile.

**M. le Maire**

Monsieur Macé, allez-y !

**M. Macé**

C'est difficile, Monsieur Juvin.

Quand vous nous dites, et vous montez sur vos grands chevaux, comme dans un prétoire de tribunal : « *Attention, ils vont perdre un mois et demi, il y a un décalé d'un mois et demi* ». Les agents sont payés après service fait, donc au bout d'un mois ; on est bien d'accord ? C'est cette règle-là qui s'applique. Je vous le rappellerai.

Ne dites pas que c'est si scandaleux que cela que d'être payé au bout d'un mois, c'est la règle aujourd'hui, c'est service fait. Je vous rappellerai qu'aujourd'hui, on est dans cette situation-là.

En fin de compte, la réalité, c'est que vous voulez masquer de plus en plus ce que vous êtes obligés de faire apparaître aujourd'hui clairement dans le budget de la Ville, c'est-à-dire une ligne qui s'intitule : « allocation pour perte d'emploi ». Évidemment, avec le système que vous nous proposez ce soir, cette somme sera noyée dans les charges patronales et nous aurons de plus en plus de mal à avoir, évidemment, une gestion transparente de ce que vous faites pour le personnel municipal, mais nous en reparlerons au moment voulu.

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

Que de turpitudes vous me prêtez, Monsieur Macé ! Faites un peu amende honorable, de temps en temps !

**M. Macé**

Surtout que financièrement...

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

Mais arrêtez !

**M. Macé**

... cela n'a aucun intérêt pour la Ville, ce que vous présentez ce soir.

**M. le Maire**

Merci beaucoup, Monsieur Macé.

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

Non, cela a juste un intérêt pour les agents, mais ce n'est pas grave.

**M. Macé**

Vous voulez faire croire cela...

Arrêtez de licencier les agents, c'est ce qu'ils attendent de vous.

**M. le Maire**

Merci infiniment.

Parfait, je pense que tout le monde est éclairé sur ce débat.

Monsieur Conway, je vous en prie ?

**M. Conway**

Puisque vous ne répondez pas à la question...

*(Rires.)*

**M. le Maire**

Il n'y a pas de question.

**M. Conway**

... et que vous nous renvoyez vers le contrat...

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

Quelle question, Monsieur ?

**M. Conway**

Attendez, je vais la poser.

**M. le Maire**

Il va vous la poser.

**M. Conway**

Vous m'avez renvoyé en me disant : « *Lisez le contrat* ».

**M. le Maire**

Alors, quel est le contrat ?

**M. Conway**

Si j'ai bien compris, ce contrat rentre en effet à une date donnée, mais les nouvelles dispositions pour les agents ne s'appliquent qu'après une période de six mois, donc pendant ces six mois, on est sur un double régime.

La question, la remarque, de Christophe Macé, au minimum, c'est que la première année, au lieu de payer 400 000 à coût équivalent, il y a 600 000, la moitié des 400 000 plus les nouveaux 400 000 ; dites « oui » ou « non » ; c'est bien cela ou j'ai mal compris ou j'ai mal lu ? Répondez à la question !

**M. le Maire**

Madame Juvin-Marleix ?

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

Oui, Monsieur... Cela devient un peu fatigant.

**M. le Maire**

M. Macé a répondu, M<sup>me</sup> Juvin-Marleix a répondu et le rapport a répondu, donc la réponse est « oui ».

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

Si, à chaque fois, il faut refaire l'exposé...

**M. Conway**

Donc la réponse est « oui ».

**M. le Maire**

C'est « oui ».

**M. Conway**

Dans le rapport, il ne faut pas mettre que c'est un coût équivalent.

**M. le Maire**

Très bien.

En vitesse de croisière.

Parfait !

Dans ces cas-là, nous allons peut-être pouvoir passer au vote.

Qui est contre ? 4 voix. Qui s'abstient ? Une abstention. Qui est pour ? 30. Adopté à la majorité.

Merci.

**M. Conway**

Je demande une explication de vote.

**M. le Maire**

Une explication de vote ?

**M. Conway**

Oui, pour l'abstention.

**M. le Maire**

C'est quoi une explication...

**M. Conway**

Pour expliquer pourquoi je m'abstiens.

**M. le Maire**

En théorie, Monsieur Conway, je ne dois vous redonner la parole une fois que le vote a eu lieu. Je le fais bien volontiers, mais sachez que le règlement intérieur prévoit très bien que les combats... les discussions sont terminées après le vote...

*(Rires.)*

**M. Macé**

C'est révélateur !

**M. le Maire**

Allez-y !

**M. Conway**

Merci, Monsieur le Maire.

**M. le Maire**

Pas plus d'une heure.

**M. Conway**

C'est court...

C'était simplement pour dire qu'il y a effectivement un problème de gestion du personnel...

**M. le Maire**

Non, mais...

**M. Conway**

... et que je pense que c'est un problème plus large. J'espère que viendront à l'ordre du jour de ce Conseil les résultats des entretiens individuels, avec le rapport qui devait être fait au bout des six premiers mois.

Merci.

**M. le Maire**

Merci.

Je ne vois pas du tout le rapport, mais...

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

Monsieur le Maire, vous permettez ?

**M. le Maire**

C'est la dernière fois que j'accepte de relancer les débats après le vote. Monsieur Conway, vous avez parlé 45 secondes ; vous avez 45 secondes et c'est fini après.

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

C'est insupportable, c'est vraiment le procès en sorcellerie : « *Je pense qu'il y a un problème de gestion du personnel* ». Je pense, on ne sait pas sur quoi c'est assis, c'est un sentiment subjectif, qu'on émet comme cela, sans rien... « *Je pense qu'il y a un problème* », on ne sait pas lequel, on ne sait pas en quoi... C'est systématiquement...

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

C'est clair, au moins.

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**



Oui, malheureusement.

**M. le Maire**

Merci.

### **2.3 - Instituteurs - Fixation du taux de base de l'indemnité représentative de logement pour 2011.**

**M. le Maire**

Monsieur Chaillet, amenez du consensus dans notre Conseil Municipal !

Il s'agit de verser une subvention à quelqu'un ; je pense que tout le monde va être d'accord.

**M. Chaillet**

Merci, Monsieur le Maire.

Pour les instituteurs, on va fixer le taux de base de l'indemnité représentative de logement pour 2011.

Simplement, le Préfet propose de maintenir le taux de base annuel de l'indemnité de représentation de logement des instituteurs pour 2011 au niveau des cinq dernières années, qui était de 2 598 euros par an, soit un taux mensuel de 216,50 euros.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver cette proposition.

**M. le Maire**

Merci.

Des questions à M. Chaillet ?

C'est une disposition, comme vous le savez, que nous prenons chaque année et qui ne s'applique d'ailleurs à personne cette année, puisque nous n'avons plus d'instituteur mais que des professeurs des écoles, à ma connaissance, mais si jamais un instituteur venait à s'installer dans la commune, il faudrait que nous puissions avoir une délibération actée.

Merci beaucoup.

Pas de question à M. Chaillet, je suppose ?

On passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

### **III - Pôle Services à la population**

#### *Actions Familiales et Sociales*

#### **3.1 - Élection des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'administration du CCAS.**

**M. le Maire**

Le point suivant, mes chers collègues, est l'élection des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'administration du CCAS.

Comme vous le savez, vous vous en souvenez, nous avons eu la douleur de perdre Monique, qui était notre présidente du CCAS et il va falloir recomposer le Conseil d'administration.

Nous avons reçu un certain nombre de – il y a huit membres, je vous le rappelle – candidatures qui sont organisées à la proportionnelle pour respecter la présence des différentes listes élues au moment de l'élection municipale.

J'ai reçu la candidature de M. Chaillet, de M<sup>me</sup> Vaussoué, de M. Butet, de M. Pinta, de M<sup>me</sup> de Bellabre, de M<sup>me</sup> Thimel, de M. Citerne et de M. Macé.

Il faut que nous votions sur ces noms.

Y a-t-il d'autres candidats ? Pas d'autre candidat ? (*Non.*)

Monsieur le Directeur général, est-ce qu'il faut absolument passer par un vote à bulletin secret ?

**M. Sammut**

Il faut d'abord voter pour être tous d'accord de ne pas voter à bulletin secret.

**M. le Maire**

Il faut d'abord voter pour que nous soyons tous d'accord de ne pas voter à bulletin secret.

Je vous propose donc de voter une première fois...

**M. Fouliard**

On vote à bulletin secret.

(*Rires.*)

**M. le Maire**

On vote à bulletin secret pour savoir si on est d'accord...

*(Rires.)*

Personne ne veut voter à bulletin secret pour le premier vote ?

**M. Conway**

Il y a un problème de raisonnement.

**M. le Maire**

Est-ce que quelqu'un est contre le fait que nous votions à bulletin secret ?

**M. Fouliard**

Non, c'est l'inverse.

**M. le Maire**

Est-ce que quelqu'un s'abstient sur le fait que nous puissions voter à bulletin secret ?

Est-ce que les autres sont pour que nous votions sans bulletin secret ?

Unanimité ; première étape.

Seconde étape, je vous ai cité les huit noms qui sont les huit candidats du futur Conseil d'administration du CCAS. Nous allons voter là-dessus à main levée.

Qui est contre cette liste ? Qui s'abstient sur cette liste ? Qui est pour cette liste ? Adoptée à l'unanimité.

Bravo !

Merci beaucoup.

Félicitations aux heureux élus !

**3.2 - Convention relative à la délégation de la gestion administrative des aides financières individuelles du fonds d'insertion des jeunes.**

**M. le Maire**

Le point suivant est la convention relative à la délégation de la gestion du FIJ, l'acronyme FIJ étant le fonds d'insertion des jeunes, comme tout le monde le sait, bien entendu, dans cette salle.

Il s'agit d'une convention que nous signons tout à fait régulièrement maintenant depuis une petite dizaine d'années, je crois, avec le Conseil Général, entre la commune de La Garenne-Colombes et le Conseil Général. Cela permet de donner des aides à des jeunes de 16 à 25 ans pour un certain nombre de projets qu'ils peuvent avoir, de tous types, des projets d'insertion qui peuvent être des projets d'insertion de différentes manières.

Il s'agit d'une commission locale d'insertion qui est organisée, avec un certain nombre de représentants de la commune, du Conseil Général, bien entendu, de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), de la CAF et de la mission locale ou de son représentant.

Cette commission a pour objet d'étudier les dossiers des jeunes garennois qui lui sont proposés, de délibérer et d'attribuer ou non les aides.

Secondairement, nous remboursons, puisque le Conseil Général paye les aides qui sont données, un tiers des aides au Conseil Général, l'année N+1.

Y a-t-il des observations particulières ?

Mademoiselle ?

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, bonsoir.

Bien sûr, nous voterons favorablement à cette convention et j'interviens pour vous faire une proposition qui permettrait d'aller encore plus loin dans notre démarche d'accompagner ces jeunes garennois dans notre parcours de vie.

Comme vous le savez, le Conseil Général a donné son accord en juin dernier pour la constitution d'un groupe de travail sur le remboursement à hauteur de 50 % de la carte Imagine R. Cette proposition, issue des élus du groupe communiste et citoyen, est une mesure sociale tout à fait réalisable et de bons sens dans notre département.

Je sollicite donc, ce soir, le Conseil Municipal pour appuyer, dans le cadre de cette convention, cette demande de remboursement auprès du Conseil Général des Hauts-de-Seine. Ce serait, pour les jeunes Garennois, de 16 à 25 ans, qui sont en difficulté un véritable coup de pouce, ainsi que pour leur famille.

Je vous remercie.

**M. le Maire**

Merci, Mademoiselle.

C'est une proposition, mais qui n'est pas dans le cadre de notre délibération ; il s'agit d'un hors sujet intéressant, mais d'un hors sujet. On est bien d'accord ? Je le comprends bien ainsi.

**M<sup>lle</sup> Naturel**

C'est une proposition.

**M. le Maire**

Si vous le permettez, on va peut-être recentrer sur le débat qui nous réunit.

Sur le point que vous avez évoqué, qui est intéressant, le montant s'élèverait à combien ?

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Cette mesure s'estimerait, au niveau du Département, à 12 millions d'euros.

**M. le Maire**

Quand même !

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Mais cela fait une économie pour les familles entre 150 euros et 360 euros par an, ce qui n'est pas négligeable.

**M. le Maire**

Pour La Garenne-Colombes, vous avez une idée de combien cela coûterait ?

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Non, je n'ai pas fait le calcul.

**M. le Maire**

Vous n'avez pas fait le calcul...

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Mais je vous engage à étudier la proposition et peut-être que, finalement...

Effectivement, ce groupe de travail va être lancé ; ce serait peut-être intéressant de voir si c'est possible de le faire sur La Garenne-Colombes.

**M. le Maire**

Donc vous nous proposez une dépense de 12 millions pour le Conseil Général, alors que nous sommes le Conseil Municipal. Quant à la dépense qui serait faite à La Garenne-Colombes, vous êtes pour, mais vous ne savez pas de combien elle serait.

Peut-être pourrions-nous rediscuter du sujet quand nous aurons des éléments un peu plus précis, parce que, franchement, proposer une dépense publique nouvelle alors que la France est en crise, que tout le monde, y compris le gouvernement, dit de faire attention à la dépense publique, proposez une dépense de 12 millions sans savoir combien cela apporterait à La Garenne-Colombes, excusez-moi, pour l'instant, je trouve que la proposition est un tout petit peu décalée.

Monsieur Houtart ?

**M. Houtart**

Bonsoir, mes chers collègues.

Je me permets de prendre la parole. C'est vrai que comme cela, votre proposition semble attrayante, sympathique ; « *On paye la moitié des transports aux jeunes* », on peut se dire, c'est vrai, que c'est intéressant. Ce qu'on oublie de dire, quand même, c'est toutes les formations qu'on paye. Je vois, depuis que je m'occupe de la mission locale, qu'on paie énormément de formations, et en particulier pour le permis de conduire, on offre des permis de conduire gratuits aux jeunes ; ce n'est quand même pas rien !

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Je vous en félicite ! C'est notre rôle.

**M. Houtart**

On fait des chèques de 1 000 euros, etc.

Comme cela, en soit, cela peut paraître attrayant, pour conclure, mais comme le dit très justement le Maire, les dépenses publiques sont démentielles, jusqu'où ira-t-on ? On va tout payer ?

J'ai aussi des enfants ; ils travaillent, ils font des petits boulots. C'est vrai que c'est cher, mais il faut peut-être aussi mettre des limites, sachant qu'on paye des choses.

**M. le Maire**

Très bien.

Merci, Monsieur Houtart.

Vous vouliez peut-être répondre à M. Houtart ?

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Monsieur Houtart, attrayantes, sympathiques, je ne sais pas ; pour les personnes intéressées, c'est une possibilité aussi d'alléger un peu leurs fins de mois et de pouvoir joindre les deux bouts. Je ne sais pas si c'est le bon terme à utiliser.

**M. le Maire**

Très bien.

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Au-delà de faire des bulles, le budget supplémentaire du Conseil Général est de 104 millions d'euros, c'est totalement possible... Val-de-Marne, ils le font depuis 2003 ; c'est vraiment très intéressant pour les familles qui y voient vraiment une aubaine...

**M. le Maire**

Merci, Mademoiselle.

Mais vous convenez, Mademoiselle, quand même, parlons sérieusement un instant, que vous êtes en train de proposer au Conseil Municipal une dépense dont vous n'avez aucune idée du montant, aucune, puisque je vous pose la question, vous n'êtes pas capable de me dire combien cela coûte. Est-ce que cela coûte 5 000, 10 000, 100 000 euros, 1 million ? Vous ne savez pas. Honnêtement, on est entre nous, on ne nous écoute pas, ce n'est pas très sérieux.

Imaginez que moi, j'ose venir au Conseil Municipal en vous disant : « *Je vous fais une proposition de financement d'un nouveau dispositif, mais je ne sais pas combien cela va coûter ; est-ce que vous êtes d'accord ?* » Je pense que vous me diriez : « *Écoutez, c'est peut-être un peu léger* », et vous auriez raison. Vous êtes d'accord ?

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Non, ce que je vois, c'est que le Conseil Général est d'accord pour étudier la question et que vous, vous ne l'êtes pas.

**M. le Maire**

Madame, vous arrivez, je vous pose une question...

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Accordez-moi un service technique pour pouvoir faire le calcul exact, mais c'est totalement réalisable, le Val-de-Marne le fait ; c'est quand même un Département beaucoup moins riche que les Hauts-de-Seine...

**M. le Maire**

Madame, j'étais en train de parler ; ne m'interrompez pas.

**M<sup>lle</sup> Naturel**

On n'est pas une Ville pauvre, donc je pense qu'on est en capacité aussi d'étudier la question.

**M. le Maire**

Mademoiselle, laissez parler quand les autres parlent.

Vous comprenez que nous sommes un peu surpris de voir débarquer une proposition de dépense qui est probablement assez élevée, puisque c'est 12 millions pour le Conseil Général, 12 millions d'euros ! Je vous pose cette question très simple : « *Combien cela coûte ?* », même une estimation, vous n'êtes pas capable de nous la donner. Qui peut imaginer que l'on puisse gérer une Ville en lançant des projets comme cela ? C'est irréal.

**M<sup>lle</sup> Naturel**

À ce moment-là, on n'a pas d'idée, on ne fait rien !

**M. le Maire**

Non, mais dans ces cas-là, on étudie le dossier, on vient avec des billes, on dit : « *Voilà, cela concernera tant de personnes, on estime que cela va coûter tant* », mais vous n'avez aucune idée ; est-ce 1 000 euros pour La Garenne-Colombes ou 1 million d'euros ? Vous ne savez pas, on ne sait pas.

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Écoutez, Monsieur le Maire, si c'est votre réponse, très bien.

**M. le Maire**

Travaillez le dossier et on pourra en reparler éventuellement.

Avez-vous des questions sur le FIJ, puisqu'à l'ordre du jour, c'était le FIJ, fonds d'insertion des jeunes ? Nous aidons des jeunes très régulièrement depuis maintenant quelques années et cela marche plutôt bien, ce truc, de 16 à 25 ans.

Pas de question ? Cela n'intéresse pas grand monde ; tant mieux.

*(M. Conway demande la parole.)*

C'est du théâtre que vous auriez dû faire, Monsieur Conway !

**M. Conway**

Non, mais quand vous dites au passage : « *Cela n'intéresse pas grand monde* », cela fait plusieurs fois qu'on s'exprime dessus, vous avez dit vous-même que ce n'était pas nouveau, qu'on le reconduisait, le vote exprime notre soutien, il n'y a pas besoin...

**M. le Maire**

Très bien.

Je vois qu'on passe un quart d'heure sur un sujet très polémique, mais quand il s'agit du fonds d'insertion des jeunes, personne, et je m'en réjouis, cela montre probablement, vous avez raison, qu'il y a unanimité. Cela doit être la raison.

On vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

Bravo !

### **3.3 - Avenant financier 2012 à la convention pluriannuelle 2010/2011/2012 et 2013 relative au fonctionnement de « l'espace insertion » entre le Conseil Général des Hauts-de-Seine, les Villes de La Garenne-Colombes, Bois-Colombes et le CCAS de La Garenne-Colombes.**

**M. le Maire**

Le point suivant, Monsieur Houtart ?

**M. Houtart**

On va continuer à parler de sous et, en particulier, de l'avenant financier 2012 à la convention relative au fonctionnement de l'espace insertion, convention signée entre le Conseil Général, la Ville de La Garenne-Colombes, Bois-Colombes et le CCAS de La Garenne-Colombes.

Depuis 2007, comme vous le savez, on a signé une première convention, convention qui a pour objet la gestion du fonctionnement de l'espace insertion.

L'efficacité de l'espace insertion, c'est important de le rappeler le jour où on vote son avenant : en 2009, vous avez eu un taux de retour à l'emploi de 60 %, en 2010, 66,7 %, en 2011, un taux de retour à l'emploi de 65,8 %.

Au vu de ces résultats d'efficacité, le Conseil Général maintient sa participation qui sera de 189 280 euros ; ce n'est pas rien.

À partir de là, on vous demande d'approuver le principe d'un avenant financier et d'autoriser le Maire à signer l'avenant en 2012 avec le Conseil Général, la Ville de Bois-Colombes, puisque les villes, je vous le rappelle, participent à hauteur de 15 %, le CCAS de La Garenne-Colombes, pour payer le financement de l'espace insertion dans le cadre du Programme départemental d'insertion.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

Des questions à M. Houtart ? Pas de question ?

Monsieur Macé ?

**M. Macé**

Oui, mes chers collègues, ce soir, comme nous l'avons toujours fait, nous allons évidemment approuver les moyens financiers donnés à l'espace insertion.

Je continuerai, pour ma part, et avec un certain nombre de représentants départementaux, à déplorer que le Département ne s'engage pas entièrement dans ce cadre du financement, parce que je rappellerai que cela est une compétence, non pas de la Ville, non pas du CCAS de La Garenne-Colombes et de Bois-Colombes, mais une compétence pleine et entière du Département, et qu'il aurait été juste et logique, quand on a cette compétence, que le Département finance à 100 % les espaces insertion et ne demande pas aux communes la participation que vous nous indiquez, à hauteur d'une moyenne un peu partout de 30 %, ce qui ne devrait pas être le cas.

Je continuerai à déplorer l'attitude du Département, mais à approuver la nécessité d'avoir des espaces insertion que, d'ailleurs, d'autres Départements, et je l'avais rappelé, ont mis en place il y a bien longtemps, en particulier en Seine-Saint-Denis.

Je vous remercie, mes chers collègues.

**M. le Maire**

Merci.

Écoutez, Monsieur Macé, je pense que vous avez un certain talent pour raconter des histoires.

*(Rires.)*

En tout cas raconter l'histoire, pas des histoires.

**M. Macé**

Ce soir, c'est une pièce de théâtre. M. Conway qui fait du théâtre...

**M. le Maire**

Parce que, Monsieur Macé, vous nous dites : « *Cela fait longtemps que je suis pour les espaces insertion et, d'ailleurs, cela a été fait bien avant ailleurs* », les espaces insertion ont été créés par le Conseil Général des Hauts-de-Seine alors que j'en étais le vice-président chargé des affaires sociales, donc c'est un sujet que j'ai un peu suivi.

J'ai souvenir que quand nous avons créé les espaces insertion, c'était aux alentours de 2005 ou 2006, nous étions les premiers à le faire, le premier Département en France à le faire, et à imaginer un système qui puisse être tout entier tourné vers le retour à l'emploi de ceux qui étaient, à l'époque, au RMI depuis plus de deux ans.

À l'époque, premier département, donc dire que le 93 l'a fait avant nous, c'est faux, c'est une erreur ; je ne vais pas dire que c'est un mensonge, c'est une erreur. En revanche, j'ai un souvenir encore plus précis : votre position – votre, ce n'est pas vous, Monsieur Macé, mais, au Conseil Général, les élus socialistes et communistes –, à l'époque, un front uni pour dire : « non » aux espaces insertion ; personne à gauche ne voulait des espaces insertion, tout le monde votait contre. À chaque réunion, on se faisait taper dessus en disant : « C'est honteux, les espaces insertion, on va forcer les gens à reprendre un travail » ; c'était globalement le message qui était passé, c'était ahurissant. J'ai encore les comptes rendus, faudrait que je trouve...

Ne dites donc pas que vous avez toujours soutenu les espaces insertion, vous faites partie d'une famille politique qui a, en permanence, lutté contre les espaces insertion.

Dire aujourd'hui : « *Le Conseil Général n'en met pas assez* », c'est bien, au moins, vous avez changé d'avis, mais ne venez pas nous raconter que vous étiez le premier des premiers. Vous êtes un converti, et c'est très bien, la conversion, on trouve des saints qui se sont convertis, mais, globalement, vous n'étiez pas le premier, vous étiez même très contre au début.

Je pense qu'il y a un moment, il faut arrêter de dire...

(M. Houtart demande la parole.)

C'est le mot « saint », Monsieur Houtart ?

(Rires.)

Je vous en prie ?

**M. Houtart**

Je ne sais pas...

Simplement, vous dites : « *Le Conseil Général ne paye pas tout* », en gros, c'est ce que vous posez comme question, mais il y a une question de localisation, Monsieur Macé. Il paraît évident qu'il y a une localisation place de l'Europe ; à partir de là, il est normal que la Ville Bois-Colombes et la Ville de La Garenne-Colombes soient associées à cela. C'est un principe, c'est une question de localisation, si je peux me permettre de répondre à votre question.

**M. le Maire**

Voilà, c'est très bien, les espaces insertion. Je crois qu'on arrive, comme M. Houtart l'a rappelé, à plus des deux tiers des gens qui retrouvent un emploi, alors qu'ils sont très éloignés de l'emploi. Cela marche bien et c'est lié à une organisation particulière, à aussi des qualités professionnelles qui sont tout à fait remarquables dans l'espace insertion de La Garenne-Colombes, qui a été le premier des Hauts-de-Seine à être créé, le premier ! À tel point que Martin Hirsch, à l'époque, le haut-commissaire, était venu présenter le RSA national à l'espace insertion, en août ou septembre 2008, de La Garenne-Colombes, en compagnie du président Devedjian. L'espace insertion de La Garenne-Colombes est connu pour être le plus ancien et un de ceux qui fonctionnent le mieux.

Je suis ravi que vous souteniez ce que votre opposition au Conseil Général a toujours combattu ; très bien, c'est une bonne nouvelle.

Monsieur Conway, allez-y ?

**M. Conway**

Je voulais intervenir sur deux points.

Le premier, quand vous dites : en septembre 2008, avec Martin Hirsch, vous étiez le premier à le faire, vous étiez aussi, au même moment, la dernière commune du 92 à ne pas avoir de quotient familial ; c'était pile au même moment. Que je sache, Martin Hirsch n'était pas à l'ordre du jour du Conseil non plus.

Deuxième chose, effectivement, ce qui est remarquable aussi dans ce projet, en dehors des résultats qui se répètent année après année, c'est le fait qu'il y a une coopération entre deux communes. On aurait pu imaginer qu'on aurait reproduit, comme cela se passe ailleurs, où chacun s'occupe dans son coin de ce genre d'initiative. Donc cela, je pense que c'est aussi quelque chose qu'il faut encourager, et pas simplement dans ce domaine-là.

**M. le Maire**

Merci, Monsieur Conway.

À votre avis, qui est responsable de cette coopération entre les deux communes ?

**M. Conway**

Je pense que c'est vous, Monsieur Juvin. Pourquoi ?

**M. le Maire**

C'est la Ville de La Garenne-Colombes, et donc je suis content que vous reconnaissiez que, parfois, la Ville fait des choses bien.

**M. Conway**

Je vous encourage... C'est ce que je vous dis ; si vous entendez un compliment comme étant une critique, ou alors parce qu'elle n'est pas nominative...

**M. le Maire**

Je n'avais pas entendu le compliment.

**M. Conway**

... que ce n'est plus un compliment, dites-le moi. Je rends à César ce qui est à César.

**M. le Maire**

Merci, Monsieur Conway.

Mademoiselle Naturel ?

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Merci, Monsieur le Maire.

On est bien d'accord, pour nous, l'emploi est une nécessité, pour tous. Tout le monde aspire à vivre du produit de son travail pour le bien commun.

Or, ce que vous nous proposez dans les espaces insertion... Effectivement, vous vous félicitez du résultat d'efficacité, du taux de réussite à 60 %. En effet, c'est une bonne chose, mais il faut voir ce qu'il y a derrière les chiffres, dans le détail.

Dans votre réponse à ma question orale à ce sujet, en juin dernier, vous m'aviez fait le détail que 73 % des emplois étaient à temps plein, dont 22 CDI (contrats à durée indéterminée), mais quand même 73 contrats précaires ; cela fait 38 CDD, 17 intérim, 13 créateurs d'entreprise – je rappelle que les derniers chiffres d'auto-entrepreneurs après les trois ans d'exonération des charges sont tombés et que 90 % des gens vivent sous le seuil de pauvreté – et 5 contrats aidés.

Quand vous nous dites, Monsieur le Maire : « *L'opposition a dit : vous forcez les gens à reprendre un travail* ». Oui, parce qu'il faut sécuriser les parcours de vie, la formation, avoir une continuité de revenus tout au long de sa vie, c'est à cela qu'on aspire, que chacun puisse bénéficier d'une élévation régulière du niveau de connaissance et de sa qualification. Or, tous ces emplois temporaires vont créer de la précarité et les diplômés vont devoir accepter du travail sous-payé et déqualifié, pas du tout en rapport avec leurs compétences.

C'est en cela qu'on vous dit : « *Vous forcez les gens à accepter du travail* », parce qu'ils n'ont plus rien, ils sont au RMI, ils sont dans l'obligation d'accepter du travail, parce qu'il faut bien vivre.

C'est juste cette nuance que je voulais faire sur cette auto-congratulation ; oui, c'est bien, mais il faut faire plus, à mon sens.

**M. le Maire**

Très bien.

Merci beaucoup.

Monsieur Houtart, je crois que vous vouliez la parole. Je vous en prie ?

**M. Houtart**

Vous nous faites encore, un petit peu comme les transports, larmoyer. Déjà, je vais vous dire, évidemment, on souhaite que les gens aient un travail, c'est la première des choses que l'on peut souhaiter, bien sûr ; une personne sans travail, c'est terrible !

Seulement, si quelqu'un, déjà, a un petit travail, il se remet en route, parce que, souvent, vous avez affaire à des gens – si vous faites des permanences, si vous allez voir – détruits, cassés. Dans un premier temps, quand vous avez un petit travail, vous vous remettez dans le système ; c'est déjà une première chose, une première étape. Il se dit : « *Tiens, je vaudrais quelque chose* », puis il réessaye, il se remet dans la compétition, et c'est déjà une très bonne chose.

Il ne faut pas dire que ce sont des travaux précaires, etc. Le but du jeu, ce n'est pas uniquement des travaux précaires, évidemment, mais c'est de se remettre au travail et de se repositionner au niveau psychologique.

**M. le Maire**

Très bien.

Merci.

Je vous en prie, Monsieur Macé ?

**M. Macé**

Je voudrais juste répondre à ce que vous avez dit, ne pas, peut-être, pour que ce soit clair pour tout le monde, sous-entendre qu'ici, dans ce Conseil Municipal, nous n'aurions pas, depuis le début, soutenu l'espace insertion. Vous ne trouverez jamais, depuis que vous nous avez proposé de créer cet espace insertion, un vote de refus de la part des élus d'opposition de gauche sur la création de cet espace.

En revanche, je maintiens ce que j'ai dit, c'est une compétence pleine et entière du Conseil Général et il aurait été logique que le Conseil Général assume financièrement l'intégralité de cette mission. Cela ne veut pas dire qu'il était impossible de travailler avec les communes et les CCAS ; c'est tout à fait possible, dans un cadre et dans une convention de partenariat, mais sur l'aspect financier, je maintiens ce que j'ai dit, c'est-à-dire que cela aurait été logique que le Département paye l'intégralité des frais, que ce soient les locaux, comme évoqué par M. Houtart, ou les agents qui travaillent pour, en particulier, vous avez raison, Monsieur Houtart, pour certains, d'ailleurs, tenter de les insérer déjà dans un nouveau cursus, et c'est important, d'autres sont plus près de l'emploi, donc c'est plutôt un emploi qu'il faut leur trouver, mais il y a des parcours différents, il faut diversifier.

L'espace insertion a le mérite, comme c'était déjà fait dans le Département de la Seine-Saint-Denis, même si M. Juvin n'accepte pas cette remarque, mais je la maintiens également, de s'occuper de l'insertion dans la globalité du terme et d'aider les gens au niveau où ils en étaient ; soit il faut les insérer et qu'ils recommencent à trouver un rythme donné, soit ils sont plus près de l'emploi et on leur trouve un emploi.

Merci, mes chers collègues.

#### **M. le Maire**

Merci, Monsieur Macé.

Je vous réponds rapidement, Monsieur Macé. Je ne partage évidemment pas votre avis, puisque je pense que l'important est de mettre en place des procédures qui permettent de tendre la main, y compris à ceux qui sont très loin de l'emploi, de manière à les ramener vers, ne serait-ce qu'une activité, c'est la première étape, l'activité, sur le retour à un véritable emploi ; c'est ce qu'a dit M. Houtart.

Quant à ce qu'a dit M<sup>lle</sup> Naturel, c'est une caricature du travail qui est fait à l'espace insertion. Tout le monde sait qu'à l'espace insertion, en réalité, ce qui est fait, c'est de reconstruire des parcours professionnels très compliqués, puisque la cible initiale, c'étaient des bénéficiaires du RMI de plus de deux ans, donc des gens qui étaient très éloignés du marché traditionnel du travail, et qu'il y avait des premières étapes à réaliser qui étaient de reconstruire, et cette reconstruction, c'est là qu'elle se fait. On ne force personne, on accompagne et on obtient de bons résultats.

D'ailleurs, si on forçait, cela ne marcherait pas, et au bout de cinq, six, sept ans que cela fonctionne, cela aurait cessé de fonctionner. Le fait que le chiffre reste important – les deux tiers, *grosso modo*, des gens qui viennent, qui poussent la porte, retrouvent une activité, même précaire, même temporaire – est le témoin qu'en réalité, on ne les force pas, mais cela s'organise. C'est un vrai combat de fond, mais qui dépasse le strict cadre, bien sûr, de cette convention.

Nous aurons le plaisir d'en parler régulièrement, bien entendu, dans cette enceinte et je regarderai au Conseil Général si le groupe socialiste, et la gauche en général, a évolué sur sa position, puisque quand j'ai quitté cette belle institution il y a trois, quatre, cinq ans, à l'époque, le groupe socialiste continuait à voter contre, mais peut-être a-t-il changé d'avis. Je me réjouirais vraiment de cette position, Monsieur Macé.

On va passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

### **IV - Pôle Enfance, Jeunesse, Culture, Sports**

#### **4.2 - Convention triennale avec l'Inspection Académique des Hauts-de-Seine relative à l'organisation d'activités physiques et sportives terrestres par des intervenants extérieurs dans les écoles de la Commune.**

##### **M. le Maire**

Le point suivant concerne la convention triennale avec l'Inspection d'académie relative à l'organisation du sport. Nous vous proposons de signer cette convention qui est, en fait, traditionnelle pour les écoles de la commune, avec un certain nombre de sports qui sont pratiqués d'une manière systématique à La Garenne-Colombes.

Je vous rappelle que tout le monde fait de la natation, tout le monde fait de l'escrime, tout le monde fait de l'athlétisme et tout le monde fait du judo. Quand on dit « fait », entendons-nous, il s'agit d'une initiation, bien entendu, de ces quatre sports à tous les enfants de La Garenne-Colombes dans les classes élémentaires ; tous les enfants touchent à un moment à un de ces quatre sports, ce qui leur permet, pour certains, de toucher à des sports qu'ils n'auraient pas spontanément, du fait du choix libre de leurs parents, pu faire et cela ouvre parfois des intérêts nouveaux. On voit que les clubs sportifs de La Garenne-Colombes prennent le relais, souvent, des activités réalisées dans le cadre scolaire.

Avez-vous des remarques particulières ?

C'est la convention habituelle.

On passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

#### **4.1 - Convention de mise à disposition des installations sportives du complexe sportif Pierre Denis en faveur du collège « Les Vallées ».**

##### **M. le Maire**

Le point suivant concerne Pierre Denis ; Madame de Bellabre, vous avez la parole pour Les Vallées.

##### **M<sup>me</sup> de Bellabre**



Mes chers collègues, il s'agit de renouveler pour une période de trois ans une convention entre la Ville de La Garenne-Colombes et le collège des Vallées. Celle-ci donne la possibilité au collège des Vallées de disposer des installations sportives de Pierre Denis pour y pratiquer les cours d'EPS.

Le Conseil Général des Hauts-de-Seine a validé ce projet. En contrepartie, le collège des Vallées verse une contribution financière de l'ordre de 20 euros pour une heure ; ce tarif a été fixé par le Conseil Général. Il faut savoir que pour l'année 2011-2012, cette somme s'élève à 34 000 euros.

Chaque trimestre, la Ville établira un mémoire faisant part des caractéristiques, c'est-à-dire des dates et du nombre d'heures, afin de permettre au collège des Vallées de s'acquitter de cette contribution.

C'est dans ce cadre que je vous demande, chers collègues, d'autoriser M. le Maire à signer cette convention en faveur du collège des Vallées.

**M. le Maire**

Avez-vous des questions à M<sup>me</sup> de Bellabre pour les collégiens ?

Pas de question ?

**M. Fouliard**

J'ai peut-être manqué d'attention, mais j'ai le sentiment qu'on vient de voter cette...

**M. le Maire**

Non, on a parlé du point précédent.

**M. Hervo**

On a inversé les points.

**M. le Maire**

Nous parlons du collège des Vallées.

**M. Fouliard**

Au temps pour moi.

**M. le Maire**

Y a-t-il des questions sur le collège des Vallées ? Pas de question.

Il s'agit d'ouvrir les installations sportives de la Ville de La Garenne-Colombes, municipales, au collège qui, comme vous le savez, est géré par le Conseil Général, donc une convention fixe les conditions de fonctionnement, etc.

Pas de remarque ? (*Non.*)

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

Juste pour votre information, ils utilisent, en particulier, assez souvent le gymnase Pierre Denis, comme cela a été précisé, qui a été refait cet été et qui est particulièrement réussi. Je vous invite, si vous avez un moment et si vous n'êtes pas basketteur et si vous n'êtes pas collégien, c'est-à-dire si vous n'avez pas de raison personnelle d'y aller, à aller jeter un coup d'œil ; le gymnase est refait d'une manière très intéressante, assez belle et efficace. Les basketteurs sont contents ; je n'ai pas encore de retour des collégiens, mais je pense que le retour sera identique.

## **V - Pôle Services Techniques**

### ***Voirie, Propreté, Espaces verts***

#### **5.1 - Convention avec la société Numéricable relative à la mise à disposition de locaux destinés à abriter les centres de distribution à La Garenne-Colombes.**

**M. le Maire**

Monsieur Graux, vous avez la parole sur Numéricable.

**M. Graux**

Merci, Monsieur le Maire.

Bonsoir, chers collègues.

Je vous propose, ce soir, de signer une convention avec la société Numéricable pour la mise à disposition de deux locaux sur la ville de La Garenne-Colombes pour que la société puisse entreposer du matériel actif et passif concernant la mise en place de tout son réseau câblé.

La convention est sur une durée de 10 ans, avec une redevance annuelle de 60 euros du mètre carré.

**M. le Maire**

Merci, infiniment.

Des questions à M. Graux ?

Pas de question à M. Graux.

On passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

Merci.

### **Urbanisme**

#### **5.2 - Annulation d'une servitude temporaire de jouissance sise sur la parcelle cadastrée section N 160 sise 30, rue Jean-Bonal.**

##### **M. le Maire**

Le point suivant, c'est M. Hervo, sur des questions de servitude de jouissance d'une propriété communale à une autre ; il y a deux délibérations. En fait, M. Hervo va nous présenter cela d'une manière globale et nous délibérons avec deux délibérations.

Je vous en prie, Monsieur Hervo ?

##### **M. Hervo**

Mes chers collègues, il s'agit de l'environnement de la parcelle sur laquelle est construit un immeuble communal abritant une crèche en rez-de-chaussée rue Jean-Bonal.

Pour la première délibération, il s'agit de ce qui se passe du côté Est de cette parcelle, sur laquelle un promoteur achève la réalisation d'un immeuble d'habitation. Cette parcelle, quand la commune l'avait achetée, en 1991, était grevée d'un certain nombre de servitudes diverses, lesquelles ont été toilettées lors de la construction de la crèche en 1994, et il s'est avéré qu'il subsistait une servitude de jouissance exclusive d'un bout de terrain donnée à la parcelle voisine, dont il s'avère que Kaufman & Broad n'a nul besoin.

Le promoteur nous propose, tout simplement, de nous recéder pour un euro symbolique cette servitude de jouissance exclusive, temporaire, certes, mais conclue pour une durée de 50 ans, donc d'y mettre fin tout de suite, de façon à ce que les limites entre notre propriété communale et la copropriété voisine qui est en train de s'installer soient claires, nettes et définitives.

La parcelle concernée, pour ceux d'entre vous qui connaissent la crèche – on a un plan, mais il n'y a pas de cote –, doit être de 25 mètres carrés ; ce n'est pas le bout du monde. Mais on la récupère à notre profit, cette fois ; elle était chez nous, elle n'est plus grevée de servitudes.

Deuxième délibération, concernant toujours notre immeuble de la rue Jean-Bonal, le terrain situé à l'Ouest de notre parcelle, c'est-à-dire au n° 34, est actuellement en voie d'acquisition par un opérateur qui souhaite y réaliser un immeuble de logements.

Un premier projet, certes conforme au PLU, qui avait été présenté ne nous est pas apparu tout à fait satisfaisant, dans la mesure où il était bien haut et complètement à l'alignement, donc certes aligné avec l'immeuble ancien existant, mais peu cohérent avec l'alignement qui existe avec un recul entre notre immeuble avec crèche, l'immeuble de Kaufman & Broad dont on vient de parler et l'immeuble social qui fait l'angle avec la rue de Plaisance.

On a donc demandé au promoteur de revoir sa copie, ce qu'il a fait, mais pour obtenir une constructibilité convenable de la parcelle, il a sollicité de notre part la création d'une convention de cour commune à cheval, comme toute convention de cour commune, sur les deux parcelles et bénéficiant évidemment à l'un vis-à-vis de l'autre et à l'autre vis-à-vis de l'un, de façon à ce que tout le monde y trouve son compte.

Cet opérateur, qui s'appelle Sogexo, nous a donné son accord pour nous vendre une servitude de cour commune et en acquérir une à son profit, tout en prenant l'ensemble des frais de géomètre et notaire à sa charge.

Il s'agit d'une transaction qui s'élève, je ne connais plus les montants par cœur... La servitude acquise par le promoteur s'élève à 68 400 euros, alors que la servitude conclue au bénéfice de la Ville, donc au frais de la Ville, s'élève à 36 720 euros. Il y a donc une différence de 45 000 à 50 000 euros au bénéfice de la Ville.

Nous vous proposons de créer cette servitude pour que l'opération puisse se réaliser, tout en sauvegardant et même en améliorant les droits de la Ville sur sa parcelle communale, au cas où, un jour, on aurait des travaux d'extension ou de modification à faire, notamment sur la crèche qui est en rez-de-chaussée derrière l'immeuble.

##### **M. le Maire**

Merci beaucoup, Monsieur Hervo.

Y a-t-il des observations ou des questions à M. Hervo ? (*Non.*)

Parfait !

Nous passons au vote sur la première délibération, 5.2.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

### **5.3 - Création d'une servitude de cour commune et de vue sur la parcelle cadastrée section N numéro 112 et d'une servitude de cour commune sur la parcelle cadastrée section N numéro 113.**

#### **M. le Maire**

Nous votons maintenant pour la délibération 5.3.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

Merci.

## **VI - Divers**

### **6.1 - Décisions.**

#### **M. le Maire**

N° 2012/121 : Contrat avec l'orchestre Mose relatif à l'organisation d'une animation musicale prévue le jeudi 21 juin dans le cadre de la fête de la musique.

N° 2012/122 : Contrat avec l'association « Godfingers » relatif à l'organisation d'une animation musicale prévue le dimanche 24 juin 2012 dans le cadre de la fête de la ville.

N° 2012/123 : Marché à procédure adaptée relatif à la location, contrôles, maintenance, rotation des aires de jeux dans les écoles.

N° 2012/124 : Marché à procédure adaptée relatif à l'entretien et la maintenance des aires de jeux dans les squares et les crèches.

N° 2012/125 : Droit d'accès à la plate-forme multi-utilisateurs insito de la société Finance Active via un accès sécurisé - contrat N° 14700.

N° 2012/126 : Signature d'un contrat de vidéo à la demande avec la société Arte France.

N° 2012/127 : Marché à procédure adaptée relatif aux prestations de transport de personnes en taxi dans le cadre de l'exercice des missions de service public pour les besoins de la commune de La Garenne-Colombes.

N° 2012/128 : Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture, installation et gestion d'interconnexions en fibre haut débit entre des sites de la commune de La Garenne-Colombes.

N° 2012/129 : Marché à procédure adaptée relatif au renouvellement du système de téléphonie sur IP de la commune de La Garenne-Colombes.

N° 2012/130 : Marché à procédure adaptée relatif aux travaux de réhabilitation des vestiaires de la piscine de la commune de La Garenne-Colombes.

N° 2012/131 : Marché à procédure adaptée relatif au marché de prestations de service juridique : conseil juridique et représentation en justice.

N° 2012/132 : Marché à procédure adaptée relatif à la mise en peinture du mobilier urbain sur le territoire de la commune de La Garenne-Colombes.

N° 2012/133 : Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture et la livraison de journaux, revues et périodiques au format papier et électronique pour les besoins des services de la médiathèque de La Garenne-Colombes.

N° 2012/134 : Convention avec la société Lombard et Guérin relative à l'organisation d'un salon du vin et du terroir dans le gymnase du complexe sportif Pierre Denis les 1er, 2 et 3 février 2013.

N° 2012/135 : Contrat avec l'association « théâtre sans nom » relatif à l'organisation d'une pièce de théâtre prévue les samedi 20 et dimanche 21 octobre 2012 à la médiathèque.

N° 2012/136 : Avenant N° 1 de transfert au marché à procédure adaptée relatif au service d'entretien, de maintenance et de collecte des horodateurs de la ville de La Garenne-Colombes dans le quartier des Vallées.

N° 2012/137 : Marché à procédure adaptée relatif au nettoyage des parties vitrées de la médiathèque.

N° 2012/138 : Marché à procédure adaptée relatif aux travaux de réfection des sols du gymnase Marcel Payen et du grand gymnase Pierre Denis de la commune de La Garenne-Colombes.

N° 2012/139 : Contrat avec l'association « Bemols Perplexes » relatif à l'organisation d'un concert prévu le 16 novembre 2012 au Mastaba 1.

N° 2012/140 : Contrat avec l'association « Lily and Co » relatif à l'organisation d'un concert prévu le 19 octobre 2012 au Mastaba 1.

N° 2012/141 : Contrat avec l'association « La Boite à Musiques » relatif à l'organisation d'un concert prévu le 14 septembre 2012 au Mastaba 1.

N° 2012/142 : Contrat avec Monsieur Patrick Le Cellier relatif à la programmation d'une conférence audiovisuelle en deux séances prévues le vendredi 12 octobre 2012 à la Médiathèque.

N° 2012/143 : Création d'une régie de recettes et d'avances concernant les encaissements et règlements de la gestion locative des biens appartenant à la commune de La Garenne-Colombes.

N° 2012/144 : Contrat avec « Lande Martinez Production » relatif à l'organisation d'une pièce de théâtre prévue le dimanche 3 février 2013 à la Médiathèque.

N° 2012/145 : Marché à procédure adaptée relatif à la rénovation de 3 appartements sis 14, boulevard de la République à La Garenne-Colombes.

N° 2012/146 : Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture et livraison de tapis de fleurs automne 2012 - printemps 2013.

N° 2012/147 : Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture et livraison de chrysanthèmes et de plantes bisannuelles.

N° 2012/148 : Avenant à la convention d'occupation précaire pour une portion de terrain sis 92, rue Sartoris - SARL Rainbow Pre-School - réalisation du chantier sis 7, avenue de Charlebourg.

N° 2012/149 : Avenant N° 1 relatif au marché à procédure adaptée MAPA/2012/BAT/02 travaux de réhabilitation des menuiseries au sein des équipements publics de la commune de La Garenne-Colombes.

N° 2012/150 : Avenant N° 1 relatif au marché à procédure adaptée MAPA/2012/BAT/03 travaux de réhabilitation des vestiaires, des douches et du couloir de la piscine de la commune de La Garenne-Colombes - lot N° 1 revêtement sol et murs.

**M. le Maire**

Les décisions du Maire, vous avez reçu la liste ; est-ce que vous avez des questions particulières ?

Monsieur Macé, je vous en prie ? Numéro combien ?

**M. Macé**

125.

Je suis étonné. Pourriez-vous nous indiquer les raisons pour lesquelles, sur le contrat signé, n'apparaît qu'un agent de la Ville ? Pour quelles raisons ?

**M. le Maire**

Sur les droits d'accès ?

**M. Macé**

Oui.

Il n'y a qu'un nom dans le document qui m'a été adressé, donc cela voudrait dire qu'il n'y a pas d'autre utilisateur potentiel sur cette potentialité qui est intéressante de finances actives, et en particulier la directrice des finances ? C'est un peu surprenant.

**M. le Maire**

Parce qu'il faut qu'il y ait, m'a-t-on dit, une personne référente pour la Ville, donc c'est cette personne qui est désignée.

**M. Macé**

Mais d'autres peuvent l'utiliser ?

**M. le Maire**

Bien sûr.

**M. Macé**

D'accord.

Je vais continuer, si vous permettez.

**M. le Maire**

Je le souhaite, même.

**M. Macé**

Décision 127 ; si on comprend bien cette décision, le lot 1 est attribué, alors que vous aviez, dans la consultation, eu un lot 2 « prestations de transport en moto taxi » ; pourriez-vous nous indiquer les raisons pour lesquelles, alors que la commission qui s'était réunie avait donné un avis favorable à l'attribution du lot 2, ce lot 2 n'est, au final, pas attribué ?

**M. le Maire**

Le lot 2... La commission s'était réunie, Monsieur Hervo, là-dessus ?

*(M. Hervo fait un signe négatif de la tête.)*

**M. Macé**

La commission marchés à procédure adaptée - rapport de présentation, donc je suppose que M. Hervo, entre autres, devait être présent.

**M. le Maire**

Monsieur Beuré, la commission s'était-elle réunie là-dessus ?

**M. Beuré**

Ce sont des marchés à très faibles montants, on n'a pas de commission, c'est la personne responsable des marchés qui prend en direct.

En revanche, le document auquel M. Macé fait allusion est le rapport qui avait été rédigé par l'ancien responsable du CTM ; c'était l'analyse de l'administration, qui, après, n'a pas été suivie par la personne responsable des marchés, ce qui arrive ; c'était une proposition de l'administration.

**M. le Maire**

D'accord.

**M. Macé**

On peut connaître les raisons pour lesquelles vous avez décidé de ne pas attribuer le lot 2 ?

**M. le Maire**

De mémoire, je crois que la proposition était ainsi rédigée qu'il y avait une dépense minimale qui paraissait absurde, parce qu'on pouvait très bien imaginer avoir 0 euro de dépenses, donc c'était idiot de se lancer dans un marché qui nous aurait conduits à avoir une dépense obligatoire, alors même qu'il n'y avait pas d'utilisation du service.

Je crois que c'était la raison. C'est bien cela ?

**M. Beuré**

Il y avait un manque de précision dans la réponse qui avait été donnée sur les modalités de mise à disposition du service.

**M. le Maire**

En plus, oui. En plus, on était très imprécis sur le service qui était donné. Du coup, on a décidé de laisser filer.

**M. Macé**

J'entends votre réponse, Monsieur le Maire.

Quand je vois le document qui m'a été envoyé, il y avait quand même un montant minimum de 5 euros, donc la Ville, *a priori*, ne s'engageait pas beaucoup à 5 euros, en montant minimum.

**M. le Maire**

De mémoire, c'était bien plus.

**M. Macé**

Je ne sais pas, sur le document, il est marqué : 5 euros.

**M. Beuré**

C'est 5 000, le montant.

**M. Macé**

Ce n'est pas très bien présenté, alors.

**M. le Maire**

5 000 euros, honnêtement, cela fait beaucoup.

**M. Macé**

Cela change la donne.

**M. le Maire**

Cela rend plus crédible mon explication.

**M. Macé**

Effectivement.

**M. le Maire**

Vous pouvez le dire comme cela.

**M. Conway**

Je ne suis pas sûr que ce soit une erreur, parce qu'après, cela a été rectifié et ramené à 0 euro minimum.

**M. Beuré**

C'est la rectification de l'erreur qu'il y avait dans ce rapport.

**M. Conway**

5 euros, ce n'est pas 5 000, puisque, de toute façon, vous l'avez ramené à 0.

**M. Sammut**

De 5 000, on l'a ramené à 0 pour ne pas avoir un montant minimum de 5 000 euros à dépenser, même si on ne les utilisait pas.

**M. Conway**

Donc, c'est bien ce qui est dit, en ramenant à 0 euro, ce n'était pas contraignant.

**M. le Maire**

Il y avait deux raisons, mais je vous l'ai dit il y a deux minutes.

La première raison est que quelqu'un de l'administration avait fixé une dépense minimale que nous ne voulions pas subir, parce qu'il est possible que le service ne soit pas utilisé du tout, donc on ne voulait pas dépenser ni ces 5 ni ces 5 000 euros, même 5 euros.

La deuxième raison est que la description du service rendu n'était pas claire et satisfaisante.

Du coup, l'offre a été...

**M. Beuré**

On a déclaré sans suite...

**M. le Maire**

Ce lot a été déclaré sans suite. On le reverra passer, j'imagine, mieux décrit.

**M. Beuré**

Depuis, le seuil des 15 000 euros a été adopté, ce qui fait que maintenant, on peut le faire en mise en concurrence entre plusieurs prestations, plusieurs devis.

**M. le Maire**

Très bien.

Je vous en prie, Monsieur Macé ?

**M. Macé**

Toujours, et pour terminer, s'il n'y a pas d'autre question, sur la décision 127, si je comprends bien, vous allez relancer une procédure, donc cela veut dire que jusqu'à présent, ce mode de transport était utilisé, ou pas ? Si vous étiez intéressé, *a priori*, de faire un lot 2 sur transport en moto taxi, je suppose que ce n'est pas venu comme cela ; c'est que c'est éventuellement un mode de transport déjà utilisé, ou pas ?

**M. le Maire**

Il y a même eu dans le passé des marchés de ce type ; ce n'est pas nouveau. C'est un vieux truc, cela a au moins cinq ou six ans, ou quatre ans...

**M. Sammut**

C'était un renouvellement de contrat.

**M. Beuré**

On a rationalisé en mettant les taxis et les motos taxis dans un même marché.

**M. Macé**

Ce que l'on connaissait, *a priori*, c'était le lot 1, « taxis » ; oui, j'ai souvenir qu'il y a déjà eu des décisions en ce qui concerne le mode de transport taxi...

**M. le Maire**

On va le rechercher, mais je suis sûr.

**M. Macé**

Je n'ai pas souvenir sur motos taxis.

**M. le Maire**

Je suis quasiment certain, mais je vais vérifier, au moins depuis quelques années.

**M. Macé**

D'accord.

En ce qui concerne maintenant la 128, qui concerne la fourniture, installation et gestion d'interconnexions en fibre haute débit entre les différents sites de la Ville, donc les différents sites des services publics, j'imagine, pouvez-vous nous indiquer si les trois tranches conditionnelles seront effectivement mises en application, chacune, d'ailleurs, ayant un montant de 20 000 euros ?

Avez-vous déjà une idée de dire : « *Ce sera effectivement fait* » ; il semblerait d'ailleurs utile que ce soit fait.

**M. le Maire**

Monsieur Noual, avez-vous des éléments ?

**M. Noual**

Oui, l'interconnexion va être mise en place, est en train d'être mise en place.

La question est la possibilité de passer le câble entre ici et la PM. On a, en effet, une tranche pour la police municipale qui est en suspens.

**M. Macé**

Merci.

**M. le Maire**

Merci, Monsieur Noual.

**M. Macé**

En ce qui concerne maintenant la décision 129, qui concerne le renouvellement du système de téléphonie sur l'Hôtel de Ville en particulier, j'imagine, il y a trois options, dont la deuxième option est la solution permettant l'enregistrement des conversations téléphoniques. Est-ce que vous pouvez nous indiquer ce qui motive la mise en application de cette option et est-ce qu'elle va effectivement être mise en application ?

**M. le Maire**

Présenté comme cela, comme dit M. Perrée, c'est déjà fait...

Monsieur Noual ?

**M. Noual**

Très concrètement, premièrement, elle n'est pas mise en application et, deuxièmement, elle était prévue pour la police municipale, au cas où on aurait besoin d'une traçabilité de certains appels. Elle n'est pas mise en application pour l'instant.

**M. Macé**

Si je comprends bien, uniquement pour la police municipale.

**M. Noual**

À terme, elle ne serait installée que pour la police municipale.

**M. Macé**

D'accord.

Merci.

**M. le Maire**

Ouf ! On revient de loin !

*(Rires.)*

**M. Macé**

Je pense que oui.

*(Rires.)*

**M. le Maire**

Monsieur Noual, vous me confirmez, mon poste, ce n'est pas branché non plus ? Il n'y a pas l'option « maire » ?

**M. Noual**

C'est une option particulière.

**M. le Maire**

Allez-y, Monsieur Macé.

**M. Macé**

En ce qui concerne maintenant la décision 131, qui concerne le marché relatif aux prestations de service juridique, conseil juridique et représentation en justice, il y a six lots ; là, il y a un montant minimum sur lequel la Ville s'est engagée à faire des dépenses pour 43 750 euros ; montant maximum : 175 000 euros.

Nous sommes sur un rythme, si je comprends bien, financier de dépenses par rapport aux années précédentes. Premièrement, est-ce bien ce montant-là ? Deuxièmement, pour quelle raison nous dépensons autant d'argent et pour faire quoi ?

*(Rires.)*

**M. le Maire**

Eh bien, Monsieur Macé, j'aime votre question et votre sens de l'humour très britannique !

D'abord, quand vous regarderez les différents comptes administratifs au cours des années, vous observerez qu'on n'augmente pas plus notre dépense d'une année à l'autre ; c'est un premier point.

Deuxième point, la somme que vous avez donnée est une somme globale, globalisée, qui, effectivement, est importante.

**M. Macé**

Six lots.

**M. le Maire**

Oui, mais je le précise, parce que vous avez commencé à parler de plusieurs lots, puis vous donnez une somme. On se dit : « Ah, c'est épouvantable ! » Vous donnez la somme globale, ce qui témoigne effectivement d'une somme plus importante.

En fait, qu'est-ce qui fait qu'on dépense autant d'argent ? Je suis d'accord avec vous, nous dépensons autant d'argent parce que nous avons tout un tas de gens qui sont très attentifs à l'utilisation de la procédure administrative et même judiciaire pour mettre en cause des permis de construire, des contrats X ou Y, etc., mais, mais, mais, je suis... je ne sais pas si je suis au regret ou au plaisir de vous dire que cette dépense n'est pas en augmentation, elle est relativement stable ; simplement, elle a été divisée en plusieurs lots cette fois-ci, c'est ce qui rend les choses plus complexes.

**M. Macé**

Si je puis me permettre, certes, les 175 000 euros sont sur l'ensemble des six lots, mais la principale dépense qu'il y aurait concerne le lot 2, pour un montant maximum de 100 000 euros, par rapport aux 175 000, qui concerne le droit de l'urbanisme, de la construction, de l'environnement et de l'action foncière. On est quand même sur une grande majorité de la somme que vous proposez en montant maximum, évidemment, sur ces questions-là, où, c'est vrai, mais vous l'avez fort justement rappelé, un certain nombre de contentieux ont eu lieu et j'aurai, malheureusement pour vous, la cruauté de rappeler que vous en avez perdu un certain nombre.

**M. le Maire**

Je pense que nous en avons beaucoup plus gagné que perdu, d'abord ; ce serait intéressant de faire le compte, vraiment, je le pense. C'est vrai que certains ont mis beaucoup d'acharnement à freiner des chantiers dont tout le monde aujourd'hui se félicite de l'achèvement ; nous avons parlé d'un équipement de centre-ville tout à l'heure.

Mais la principale raison n'est pas là, Monsieur Macé. La principale raison est assez simple : nous reprenons la gestion en direct, au moins pour un certain temps, on verra ensuite, du programme de l'aménagement des Champs-Philippe, donc un certain nombre de frais qui étaient à la charge de la SEM 92 vont être désormais à la charge de la Ville. *In fine*, et toutes choses égales par ailleurs, cela ne changera rien, puisque cela entrera dans le budget Ville, mais ce sera payé par l'ex-budget SEM ; c'est vrai que facialement, cela augmente cette somme, mais ce n'est qu'une augmentation faciale, qui, dans la réalité, n'aura pas de conséquence particulière pour le budget de la Ville.

Avez-vous d'autres points à voir, Monsieur Macé ?

**M. Macé**

Je vais juste rebondir, si vous me le permettez, par rapport à ce que vous venez de dire, qui est une information que j'estime importante.

**M. le Maire**

Bien sûr.

**M. Macé**

C'est-à-dire que par rapport à ce que vous nous aviez annoncé au Conseil Municipal de mars dernier, la Ville a, en fin de compte, décidé de reprendre en gestion directe l'opération ZAC. Est-ce que c'est cela ou la procédure que vous aviez engagée à partir du Conseil Municipal de mars continue ?

**M. le Maire**

Je pense que j'ai dû probablement mal m'exprimer, Monsieur Macé, donc je vais préciser ma pensée. Nous avons passé une délibération au début de ce Conseil Municipal, comme vous avez pu l'observer, qui, par exemple, nous conduit à demander un conseil d'une manière commune avec la SEM 92 pour régler les questions relatives à la résolution du contrat. Typiquement, il s'agit d'une dépense qui pèsera sur le budget de la Ville temporairement ; ce sont ces types de dépenses qu'il va falloir couvrir désormais directement par le budget communal, alors qu'avant, la Ville les supportait d'une certaine manière *via* le budget de la SEM 92 déjà.

En fait, le choix n'est pas fait, nous attendons d'abord de trouver les arrangements nécessaires, qui vont l'être dans les semaines qui viennent, avec la SEM 92, pour, en même temps que nous contestons la décision de justice de première instance, comme elle n'a pas d'effet suspensif, l'exécuter correctement, et, évidemment, au moins durant une certaine période – c'est le mot que j'ai utilisé, je crois –, qui sera transitoire – sera-t-elle plus ou moins longue, nous verrons –, la Ville, c'est vrai, prendra en direct cette gestion, mais cela peut n'être qu'une période très transitoire.

**M. Macé**

Merci pour votre complément de réponse.

**M. le Maire**

Je vous en prie.

**M. Macé**

J'ai une question par rapport à la décision 133, qui concerne la fourniture et la livraison de journaux et revues. Il y a deux lots : service de documentation et Médiathèque. Pour quelle raison et pour quelle utilisation, évidemment, y a-t-il une différence du montant maximum entre le service de documentation, où vous proposez une dépense maximum de 20 000 euros, et la Médiathèque, de 15 000 euros ? Qu'est-ce qui explique cette différence ?

Je pense que le service de documentation se trouve à l'Hôtel de Ville, j'imagine. Pourquoi a-t-on cette différence d'estimation par rapport à la Médiathèque, où nous savons tous qu'il y a un secteur important de périodiques mis à la disposition des Garennois, qui, d'ailleurs, a un franc succès ? Pourquoi a-t-on estimé le montant inférieur par rapport au service de documentation ?

**M. le Maire**

Parce qu'il y a tout un tas de demandes, pour la documentation, de revues assez coûteuses, spécialisées, qui nécessitent ce niveau de dépenses, ce qui n'est pas le cas pour la Médiathèque. Une simple visite à la Médiathèque vous permettrait d'observer que le choix de périodiques est confortable pour une ville de notre importance, assez confortable même.

**M. Macé**

J'ai une question sur la 137 maintenant : nettoyage des parties vitrées, justement, de la Médiathèque. Nous constatons ce soir que vous nous proposez un montant forfaitaire de nettoyage pour 13 682 euros TTC, plus un montant minimum de 5 300 euros TTC, qui peut aller jusqu'à un montant annuel maximum de 30 000 euros hors taxes, soit 35 880 euros.



Au départ, à la conception de cet équipement, avions-nous pu imaginer de tels montants, qui semblent quand même, faudrait-il le rappeler, des montants importants, certainement utiles par rapport à la conception que nous avons de cet équipement, mais qui sont quand même des montants annuels, par rapport au budget de la collectivité, surtout qu'il y a une zone d'incertitude, mais peut-être que vous allez la lever, quand on indique qu'on pourrait, sur la deuxième partie, aller jusqu'à 30 000 euros hors taxes par an ? Qu'est-ce qui expliquerait, d'ailleurs, qu'il faudrait augmenter par rapport au montant minimum ?

**M. le Maire**

Écoutez, Monsieur Macé, je pense qu'il était assez prévisible, quand il a été choisi d'avoir une façade vitrée, qu'il fut nécessaire, à un moment, de nettoyer cette façade vitrée. Le fait qu'il y ait des dépenses de nettoyage de vitres me paraît tout à fait prévisible, on en avait parlé dès le choix initial, j'ai tout à fait souvenir de cette affaire-là.

En plus, nous n'avons pas, par ailleurs, d'expérience de ce type de nettoyage particulière, donc, cette année, nous avons inscrit cette fourchette très large pour être tranquille, tout en espérant, bien sûr, qu'on soit plutôt sur la fourchette basse que haute, mais ne voulant pas nous trouver dans une situation complexe à l'issue de l'exercice budgétaire, nous avons visé large ; simplement, il faut bien laver les vitres extérieures et intérieures et nous n'avons pas d'expérience pratique en interne de ce genre de pratique.

J'ajoute que, c'est vrai, choisir une baie vitrée, c'est forcément faire le choix de laver cette baie vitrée. Je pense que l'avantage de la baie vitrée rend le bâtiment plus beau, plus transparent et plus agréable, aussi bien pour les utilisateurs que pour les passants. Je crois que ce serait dommage d'avoir des baies vitrées qu'on ne nettoierait pas ; on pourrait ne pas les nettoyer, mais je pense que ce serait dommage.

C'est vrai, vous avez raison de poser la question, parce que des administrations... par exemple l'administration de l'État a tendance à ne pas entretenir ses bâtiments. Tous ceux qui connaissent l'administration de l'État, ses établissements, ses ministères, souvent, l'État n'est pas attentif à entretenir ses bâtiments. C'est d'ailleurs valable aussi pour les établissements publics, ex-établissements publics d'État, je pense aux grandes structures du type chemin de fer, etc. On laisse filer, une fois que le bâtiment est construit, on ne l'entretient pas. C'est un grand classique.

Nous pensons qu'il faut entretenir précieusement les bâtiments, et pas seulement pour des raisons esthétiques, parce que, simplement, cela fait partie de la vie normale d'un investissement.

À votre question : « L'avions-nous prévu ? », oui, quand nous avons fait ce choix, nous avons prévu qu'il y aurait, derrière, des frais de fonctionnement, au même titre, d'ailleurs, que le personnel ; quand on agrandit la Médiathèque, on sait qu'on va embaucher du personnel ; quand on agrandit la Médiathèque, on sait qu'on va avoir des dépenses supplémentaires de chauffage, d'électricité, d'informatique, par exemple. Cela fait partie de la dépense, mais tout cela était organisé.

D'ailleurs, vous retrouverez les premiers débats, où on parlait de toutes ces dépenses de fonctionnement d'une manière très directe dès le début.

Vous avez d'autres questions, Monsieur Macé ?

**M. Conway**

Une précision, Monsieur le Maire.

**M. le Maire**

Je vous en prie, au contraire !

Sur la 137 ? Quelle est votre question ?

**M. Conway**

Oui, sur la 137.

J'avais plusieurs remarques...

D'abord, sur le fait que les vitres se lavent, qu'un local se chauffe, etc., que cela ait été abordé de nombreuses fois dans les différents Conseils Municipaux, je rappellerai simplement qu'à chaque fois, on a demandé les comptes prévisionnels de fonctionnement de cet équipement et qu'on n'a jamais eu ce document ; c'est la première chose.

**M. le Maire**

Quand vous dites : « on a demandé », qui est « on » ?

**M. Conway**

Aussi bien Christophe Macé que moi-même...

**M. le Maire**

L'opposition municipale.

**M. Conway**

Dans toutes ses sensibilités, on a été deux à le demander et on n'a jamais eu ce document.

**M. le Maire**

D'accord.

**M. Conway**

Deuxième chose, quand vous dites : « *les vitres se lavent* », oui... Je pense que l'incertitude vient aussi – vous me corrigerez si je me trompe – du fait que par rapport au projet initial, la Médiathèque a changé d'exposition, c'est-à-dire qu'au lieu d'être d'un côté de la rue, elle est passée de l'autre, et qu'il y a eu, du coup, à installer des pare-soleil ; ces pare-soleil doivent aussi générer une incertitude quant à l'opération de nettoyage des vitres.

**M. le Maire**

Écoutez, Monsieur Conway, c'est compliqué... Vous dites que la Médiathèque a changé de côté de rue ?

**M. Conway**

Oui.

**M. le Maire**

Ah bon ? On ne m'a pas prévenu.

**M. Conway**

Vous n'êtes pas au courant ?

**M. le Maire**

Non.

Je vérifierai cette information qui me paraît capitale.

**M. Conway**

Il faudra le remettre à l'ordre du jour alors.

**M. le Maire**

Monsieur Conway, il n'y a jamais eu de concours, jamais eu de projet, d'esquisse de rien du tout, de l'autre côté de la rue, rien, jamais, mais si vous en avez vu passer, surtout, tenez-nous au courant, nous serons contents.

Est-ce que vous avez des questions sur d'autres points, Monsieur Macé ? Vous étiez bien parti... On est seulement à mi-chemin...

**M. Macé**

Si vous me le permettez...

**M. le Maire**

Au contraire, permettez-vous !

**M. Macé**

Je pense que M. Conway fait l'allusion, et il a raison, parce que cela s'est effectivement passé comme cela au sein de cette enceinte municipale, au premier projet, mais qui n'avait pas abouti d'un point de vue bâtiment, mais des acquisitions de terrains de l'autre côté de la rue de Châteaudun où devait être implantée la future Médiathèque, donc il y avait bien eu, au départ, l'idée de dire que la Médiathèque serait implantée à cet endroit-là.

Après, cela n'a pas abouti pour différentes raisons, on ne va pas refaire le débat ici ce soir, mais c'était normalement à cet emplacement-là que devait se trouver la Médiathèque, si M. Conway fait allusion à l'emplacement qui aurait dû être de l'autre côté par rapport à l'emplacement d'aujourd'hui.

**M. Conway**

C'est cela.

**M. Macé**

Historiquement, Monsieur Juvin, vous ne pouvez pas dire le contraire, on en a discuté, je m'en souviens très bien, dans ce Conseil Municipal sur un certain nombre d'acquisitions foncières et, en particulier, l'acquisition de ce qui était à l'époque la Belle Époque.

**M. le Maire**

Si vous me permettez, en fait, ce n'est pas du tout cela que M. Conway a évoqué il y a cinq minutes, puisque M. Conway nous a dit il y a cinq minutes texto, j'ai quasiment encore sa voix dans mon oreille : « *Le bâtiment en verre était prévu de l'autre côté du trottoir et comme il a changé de trottoir, il a fallu mettre des pare-soleil* » ; il n'y a jamais eu de bâtiment en verre prévu de l'autre côté, tout simplement.

Après, vous pouvez essayer de vous rattraper aux branches...

**M. Macé**

Je ne me rattrape à rien.

**M. le Maire**

... pour ne pas paraître trop ridicule...

C'est très bien, Monsieur Macé...

**M. Macé**

Non, je ne me rattrape à aucune branche.

**M. le Maire**

... vous avez un bon fond de venir au secours de M. Conway.

**M. Conway**

Comme ma douce voix vous a titillé, je précise donc, avec toujours la même douce voix...

**M. le Maire**

Que vous allez corriger...

**M. Conway**

... que quand il y a une grande paroi en verre, se pose la question de se protéger du soleil quand l'exposition n'est pas favorable. Or, l'exposition, de fait, a changé de côté et cette décision de pare-soleil a été prise...

**M. le Maire**

Il n'y a jamais eu de projet, Monsieur Conway ; il n'y a pas eu de projet.

**M. Conway**

Je ne vous ai pas interrompu ; ne m'interrompez pas.

Cette décision sur les pare-soleil a été prise plus loin dans le chantier.

**M. le Maire**

Monsieur Conway, arrêtez, c'est ridicule, il n'y a jamais eu de projet en face !

**M. Conway**

Attendez ! Ce vote sur les pare-soleil a été fait sous cette mandature ; je n'étais pas présent à l'autre mandature, donc je sais bien que cette décision d'installer des pare-soleil a été prise récemment, d'une part.

D'autre part, sur les vitres...

**M. le Maire**

Monsieur Conway, vous racontez n'importe quoi, excusez-moi. Je vous interromps, parce que c'est sympathique, mais, franchement...

**M. Conway**

Vous nous avez autorisés à parler tout à l'heure, même si on disait des bêtises.

*(Rires.)*

**M. le Maire**

C'est vrai, mais là, vous êtes champion quand même ! Vous avez raison, continuez à dire des bêtises !

**M. Conway**

Quand vous avez une paroi en verre à nettoyer, le côté poussière et obligation de nettoyage s'impose plus quand vous êtes dans une exposition telle que celle actuelle que si vous étiez dans une exposition envisagée avant.

**M<sup>me</sup> Gaillabaud**

Et alors ?

**M. le Maire**

On va simplifier, mais quand M. Conway vous dit – je m'adresse à tout le monde – qu'on a décidé ici de voter un jour pour les pare-soleil, récemment, si quelqu'un a souvenir de cette délibération, surtout, qu'il me la fasse passer, le vote sur les pare-soleil.

Monsieur Macé, continuez ! On va passer à autre chose, parce que là, quel niveau !

**M. Macé**

On passe à la décision 143 sur la gestion locative des biens appartenant à la commune.

**M. le Maire**

Très bien.

**M. Macé**

J'ai en mémoire qu'avant, on avait l'habitude de travailler, suite, d'ailleurs, à une mise en concurrence, avec un cabinet, qui avait comme mission, entre autres, de percevoir les recettes provenant de la gestion locative.

Première question, pour quelle raison y a-t-il un changement maintenant ?

Deuxième question, dans le contenu du document, est indiquée la chose suivante : « *Considérant qu'il convient de créer une régie de recettes et d'avances concernant la gestion locative des biens appartenant à la commune numérotés 037* » ; c'est quoi, cela ? Pour m'éclairer, parce que je ne vois pas ce que c'est.

**M. le Maire**

Je comprends, bien sûr.

Monsieur le Directeur général des services, c'est bien le Trésor public qui encaisse, de toute façon ?

**M. Sammut**

Oui, il s'agit simplement de pouvoir faciliter l'encaissement des gens qui sont logés sur des appartements, et donc, de fait, de pouvoir faire un prélèvement automatique. Pour cela, il faut une régie de recettes et de dépenses. C'est simplement pour simplifier un certain nombre de personnes qui veulent avoir un prélèvement automatique, plutôt que de systématiquement faire un prélèvement auprès du Trésor public.

**M. Noual**

Ou par chèque.

**M. Sammut**

Ou payer par chèque.

**M. le Maire**

Merci.

Vous avez votre explication, Monsieur Macé ?

**M. Macé**

Pas totalement.

**M. le Maire**

Allez-y, précisez !

**M. Macé**

Je voudrais savoir : est-ce que cohabitent maintenant deux systèmes, un système où on a toujours un cabinet qui gère et ce système-là qui permet de faciliter par rapport à ce que vous venez d'évoquer, Monsieur le directeur général ? Est-ce bien cela ?

**M. Sammut**

Le cabinet fait la facturation, comme il a toujours fait, et ce sont simplement les modalités d'encaissement pour les personnes qui leur permettent d'avoir une souplesse de règlement, en améliorant les possibilités.

**M. Macé**

OK.

Et par rapport à : « *des biens appartenant à la commune numérotés 037* », cela veut dire quoi ? C'est une liste de biens ?

**M. Sammut**

On va vérifier, cela doit être la ligne comptable.

**M. le Maire**

On regardera.

**M. Sammut**

On vous le confirmera.

**M. le Maire**

Monsieur Macé, autre chose ?

**M. Macé**

Vous me répondrez.

Dernière question qui concerne la décision 145 pour la rénovation de trois appartements situés 14, boulevard de la République, on a fait une division assez simple, il y a pour 33 000 euros de rénovation, il y a trois appartements, donc cela fait à peu près 11 000 euros par appartement ; est-ce que vous pouvez nous indiquer la superficie de ces trois appartements s'il vous plaît ?

**M. le Maire**

C'est un immeuble qui est en mauvais état, qui a été, durant son histoire, partagé, puis surpartagé, faisant qu'il y a des appartements qui sont en réalité des ex-chambres d'un hôtel de qualité médiocre, on peut le dire comme cela, et, pour certains appartements, nous identifions des gens qui, au moins, se rapprochaient de ce qu'il est convenu d'appeler, dans le langage commun, des marchands de sommeil. Nous avons acheté quelques appartements et, de mémoire, ce sont des appartements qui doivent faire 10 à 15 mètres carrés.

Combien, Madame Labrousse ?

**M<sup>me</sup> Labrousse**

15 mètres carrés.

**M. le Maire**

Ce sont, en fait, des ex-chambres d'hôtel. Typiquement, on est dans une action... M. Sammut me fait passer qu'il y en a même un qui serait à 12 mètres carrés. Ce sont des ex-chambres d'un petit hôtel qui était utilisé par des gens qui, me semble-t-il... il était intéressant de faire cesser leur activité, avec toute la prudence qu'il est nécessaire d'utiliser pour exprimer ce genre de choses. La Ville a acquis trois des appartements et si d'autres appartements venaient à se libérer dans cet immeuble, la Ville continuerait à les acheter pour continuer ce travail, plus que de rénovation.

Y a-t-il d'autres questions ?

Mademoiselle, je vous en prie ?

**M<sup>lle</sup> Naturel**

De mémoire, sur ce point-là, on avait acquis au mois de mars 2011 le septième appartement ; vous me donnez acte...

Trois étaient déjà loués et cinq étaient disponibles. Savez-vous où on en est actuellement ?

**M. le Maire**

Je n'ai plus le déroulé en tête, je ne sais pas combien il nous en reste à acquérir, je pourrai vous le dire, on va regarder cela.

De toute façon, je vous confirme que notre priorité, dès qu'un appartement dans cet immeuble se vend, on l'achète, il faut mettre fin à un type d'habitation, un type d'exploitation des locataires qui n'est pas acceptable.

D'autres questions ? (*Non.*)

Merci beaucoup.

C'étaient les décisions dites « du Maire ».

## 6.2 - Questions orales.

**M. le Maire**

J'ai une question orale, je crois, de M. Macé.

Je vous en prie, allez-y !

**M. Macé**

Je n'ai pas la question, mais vous pouvez la lire, Monsieur le Maire, elle n'est pas très longue.

**M. le Maire**

J'ai la réponse, en revanche ; cela tombe bien, chacun dans son rôle.

(*Rires.*)

On va vous donner votre question.

**M. Conway**

J'ai une question.

**M. le Maire**

M. Conway a la parole en attendant que M. Macé relise sa question.

(*Les services remettent le document à M. Macé.*)

**M. Conway**

Au Conseil Municipal du 4 mars 2009, sous cette mandature, on avait décidé de changer des brise-soleil qui étaient en aluminium par des brise-soleil en verre.

**M. le Maire**

Très bien.

Il y avait donc des brise-soleil. Vous confirmez qu'il y avait bien des brise-soleil dès le début.

Monsieur Macé, vous avez la parole.

**M. Macé**

Merci pour m'avoir transmis ma question.

**M. le Maire**

Je vous en prie.

**M. Macé**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, conformément au règlement intérieur du Conseil Municipal, je vous adresse cette question orale le lundi 24 septembre 2012 qui ne peut faire l'objet de débat.

Un certain nombre de postes sont vacants en mairie, et notamment le responsable du Centre technique municipal, le responsable du service juridique, le responsable administratif des services techniques. Pour chacun des postes, je vous demande de faire un point sur le recrutement : nombre de candidats en interne et externe, un cabinet de recrutement est-il missionné, si oui lequel, date de prise de fonction si le choix est effectué.

Je vous remercie pour votre réponse.

**M. le Maire**

Merci.

Monsieur le conseiller municipal, je vous confirme que le recrutement pour ces postes est en cours et que nous n'avons pas missionné de cabinet de recrutement, en tout cas pour l'instant, nous n'avons procédé que par annonces. Il n'y a pas de candidatures en interne.

Pour le service juridique, nous avons reçu 26 candidatures très récemment, dans les jours qui viennent de s'écouler, donc les rendez-vous ont été pris. Un rendez-vous a eu lieu et d'autres rendez-vous sont également prévus.

Sur le responsable administratif et financier pour les services techniques, nous avons reçu 31 candidatures et nous avons, sur ces 31 candidatures, une candidature intéressante.

Pour le responsable du CTM, nous avons reçu sept candidats, dont, sur les sept, un nous paraît d'ores et déjà intéressant et d'autres candidats sont à voir.

Voilà sur la question.

Je veux donc profiter maintenant de la fin de cette séance pour remercier publiquement M. Beuré, qui nous quitte à l'issue de ce Conseil Municipal ou presque, vendredi soir, pour de hautes fonctions ; il va devenir Directeur général des services d'une ville beaucoup moins belle que La Garenne-Colombes.

*(Rires.)*

Vous dire, Monsieur Beuré, que nous avons été ravis de vous avoir, non seulement ici, dans cette mairie, mais aussi à tous les Conseils Municipaux, vous avez été d'une grande fidélité, d'une grande patience.

En tout cas, je me réjouis de votre promotion, puisque vous franchissez une étape supplémentaire, et vous souhaite tout le succès que je sais, de toute façon, au rendez-vous.

Merci infiniment.

*(Applaudissements.)*

Mesdames et Messieurs, rendez-vous à un prochain Conseil.

*La séance est levée à 22 heures 04.*